



Bulletin Officiel

N°7633 Jeudi 18 juin 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	3
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	9
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	13
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	17

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS (CFE)-TUNISIE « DAAM TAMWEEL »	19
LES CIMENTS DE BIZERTE	20
NEW BODY LINE	21
COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN	22
<u>PROJETS DE RESOLUTIONS AGO</u>	
LES CIMENTS DE BIZERTE	23
ESSOUKNA	25
NEW BODY LINE	28
CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS (CFE)-TUNISIE « DAAM TAMWEEL »	30
COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN	34

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS –UNIMED-	36
--	----

MODIFICATION DES MODALITES DE SOUSCRIPTIONS ET DE RACHAT

FCP BNA CEA	37
-------------	----

SICAV BNA

38

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

39

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 08/06/2026*)

ANNEXE II

ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- SOCIETE NEW BODY LINE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- SOCIETE NEW BODY LINE
- SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES-SIAME-

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETTES AU 31 MARS 2026

- ATTIJARI PREMIUM SICAV
- SICAV L'INVESTISSEUR
- TUNISO EMIRATIE SICAV
- SICAV AVENIR

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقارنة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الايضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات واضحة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيّم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقا لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛

- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاا متكررة أو غير مساواة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخراا الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحساباا، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصياا كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحساباا التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعياا التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءا الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحساباا إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحساباا أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحساباا مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحساباا في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجباا الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزاماا القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضياا الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »
Siège social : 30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société DAAM TAMWEEL -CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS sont prié d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 19 juin 2026 à 16 :30 (heure Tunis) au siège social de la Société situé à 30, Rue Socrate, Zone d'Activités Khair-Eddine, 2060 Lac 3, Tunis et à distance à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du délai et des modalités de convocation ;
2. Démission et Nomination des administrateurs ;
3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de DAAM, du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers NCT et IFRS et approbation des états financiers NCT et IFRS arrêtés au 31 décembre 2025 ;
4. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice 2025 ;
7. Quitus aux Administrateurs ;
8. Autorisation de l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ;
9. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

بلاغ الشركات

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة إسمنت بنزرت

المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

إن السيدات و السادة المساهمين في شركة إسمنت بنزرت مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية المقررة ليوم الأربعاء 24 جوان 2026 على الساعة العاشرة صباحا بالمقر الاجتماعي للشركة الكائن بالمصنع بخليج صبرة بنزرت وذلك لتداول المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول نشاط ونتائج الشركة للسنة المالية 2025
2. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات (العام والخاص) المتعلقين بالسنة المالية 2025 والمصادقة على الاتفاقيات الواردة بالتقرير الخاص
3. المصادقة على تقرير تصرف مجلس الإدارة و على القوائم المالية لسنة 2025
4. تخصيص النتائج المحاسبية لسنة 2025
5. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة
6. تعيين أعضاء جدد بمجلس الإدارة
7. تجديد عضوية أعضاء مجلس الإدارة للسنوات 2026-2027-2028
8. تعيين مراقب حسابات ثان للسنوات 2026/2027/2028
9. تحديد منحة الحضور.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NEW BODY LINE
SIEGE SOCIAL : AVENUE ALI BALHAOUANE -5199 MAHDIA- TUNISIE

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société NEW BODY LINE sont convoqués à l'assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le lundi 29 juin 2026 à 10h00 au siège de l'IACE rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2025 et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2025.
3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2025 et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2025.
4. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
6. Proposition de la participation de la société NBL dans la restructuration financière et sociale de la société LYTESS.
7. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion au cours de l'exercice 2025.
8. Fixation du montant des jetons de présence.
9. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Comptoir National Tunisien

Siège social : Route de Gabès Km1,5 SFAX

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Comptoir National Tunisien sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le vendredi 19 Juin 2025 à 11h30 à la succursale de Tunis, Rue de l'énergie solaire Charguia1- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.
- 2) Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
- 3) Approbation des conventions inscrites dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2025.
- 4) Fixation des jetons de présence des administrateurs.
- 5) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025.
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2025.
- 7) Franchissement de seuils de participations.
- 8) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025.
- 9) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par le Président du Conseil, le Directeur Général et les administrateurs.
- 10) Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2025.
- 11) Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2025.
- 12) Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2025.
- 13) Nomination des membres du Conseil d'Administration.

بلاغ الشركات

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

شركة إسمنت بنزرت

المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

تنشر شركة اسمنت بنزرت مشروع القرارات التي ستعرض على مصادقة الجلسة العامة العادية بتاريخ 24 جوان 2026

القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية بعد إطلاعها على تقارير مجلس الإدارة و مراقبي الحسابات للسنة المحاسبية 2025 تصادق بصفة تامة و كلية على ما جاء في تقرير النشاط.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني:

إن الجلسة العامة العادية بعد إطلاعها على تقارير مجلس الإدارة ومراقبي الحسابات للسنة المحاسبية 2025 تصادق بصفة تامة و كلية على ما جاء في القوائم المالية لسنة 2025 (الموازنة وحسابات النتائج و جدول التدفقات النقدية والإيضاحات حول القوائم المالية لسنة 2025)

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث:

إن الجلسة العامة العادية بعد إطلاعها على تقارير مجلس الإدارة و مراقبي الحسابات للسنة المحاسبية 2025 تصادق على الاتفاقات الواردة بالتقرير الخاص لمراقبي الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الرابع:

تقرر الجلسة العامة العادية إدراج النتيجة المحاسبية السلبية لسنة 2025 والبالغة 44405711- دينار بحساب نتائج مؤجلة.

- النتيجة المحاسبية الصافية لسنة 2025: 44 405 711,255- دينار
 - النتائج المؤجلة (قبل التخصيص) : 230 184 855,125- دينار
 - النتائج المؤجلة (بعد التخصيص) : 274 590566,380- دينار
- تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الخامس:

إن الجلسة العامة العادية بعد اطلاعها على تقارير مجلس الإدارة و مراقبي الحسابات تمنح أعضاء المجلس إبراء الذمة في التصرف للسنة المحاسبية 2025.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس:

حددت الجلسة العامة العادية مبلغ 3000 دينار مكافئة حضور لكل عضو في مجلس الإدارة بعنوان سنة 2025 وذلك مقابل ممارسة نشاطهم ويقع تحويلها إلى حساب استعمال مصاريف المراقبة ومكافآت الحضور وأقساط الأرباح بالخبزينة العامة للدولة.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السابع:

تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين:

- السيد عز الدين اللوموشي عضوا بمجلس إدارة شركة إسمنت بنزرت ممثلا لصغار المساهمين حسب الترتيب الجاري بها العمل

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثامن:

تقرر الجلسة العامة العادية تجديد عضوية السيدة السادة:

- السيد سهيل العرفاوي
- السيدة رجاء قديدي
- السيد سليم فرشيحي
- السيد الطاهر شماللي
- السيد علي نصيري
- السيد حبيب مشاي

بمجلس الإدارة للمدة النيابية 2026-2028 والتي تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي يتم خلالها المصادقة على حسابات الشركة لسنة 2028.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار التاسع:

إنّ الجلسة العامة العادية بعد إطلاعها على المذكرة المتعلقة بتعيين مراقب الحسابات وعلى فحوى مكتوب رئيس هيئة مراقبي الدولة المؤرخ في تعين مكتب لصاحبه مراقبا ثان لحسابات للشركة للسنوات 2026/2027/2028 عوضا عن مكتب مجمع GAMRA و CAR لصاحبيهما حسين قمره وعربية الرياحي.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار العاشر:

تسند الجلسة العامة العادية تفويضا مطلقا إلى كل حامل لمضمون أو نسخة من هذا المحضر ليقوم بالإيداع و النشر اللّازمين.

تمت المصادقة على هذا القرار

بلاغ الشركات

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

شركة " السكنى "

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد - ميتوال فيل - 1082 تونس

تنشر شركة السكنى مشروع القرارات المقترحة من قبل مجلس الادارة والتي ستعرض على مصادقة الجلسة العامة العادية بتاريخ 23 جوان 2026.

القرار الأول: بعد الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة، والتقرير العام لمراقبي الحسابات، والإستماع إلى التفسيرات الإضافية، تصادق الجلسة العامة العادية على كامل تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة المختومة في 2025/12/31. تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني: بعد إستماعها للتقرير الخاص الذي قدّمه مراقبي الحسابات طبقا لمقتضيات مجلة الشركات التجارية، صادقت الجلسة العامة العادية على الاتفاقيات التي أشارا إليها ضمنه. تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث: باقتراح من مجلس الإدارة، قررت الجلسة العامة العادية تبويب الأرباح القابلة للتوزيع بتاريخ 2025/12/31 كما يلي:

2.608.701,523	- النتيجة الصافية 2025
(5.476.359,824)	- النتائج المؤجلة 2024
505.050,000	- جزء من الاحتياطات الخارقة للعادة بتاريخ 2013/12/31
2.867.658,301	- جزء من الاحتياطات الخارقة للعادة الأخرى
<u>505.050,000</u>	الجملة
(505.050,000)	- عائدات (*)
0	- النتائج المؤجلة 2025

(*) يتمّ صرف هذه العائدات من الاحتياطات الخارقة للعادة في تاريخ 2013/12/31.

حدّدت الأرباح الموزّعة للسنة المحاسبية 2025 بمقدار مائة مليما (0,100 د) للسهم الواحد.

يتم دفع هذه الأرباح بداية من عن طريق الوسطاء بالبورصة بالنسبة للأسهم المودعة لديهم، وبالمقر الإجتماعي للشركة الكائن ب46، نهج طارق ابن زياد ميتوال فيل 1082 تونس، بالنسبة للأسهم الأخرى.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الرابع: بعد الإطلاع على تقرير التصرف والقوائم الماليّة الخاصة بمَجْمَع الشركات لسنة 2025، وبعد إستماعها لتقرير مراقبي الحسابات الخاص بمَجْمَع الشركات لنفس الفترة، تصادق الجلسة العامة العادية على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم الماليّة للمجمع المختومة في 2025/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الخامس: تعطي الجلسة العامة العادية أعضاء مجلس الإدارة الإبراء التام والنهائي ودون تحفّظ على تصرفهم خلال السنة المحاسبيّة 2025.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس: قررت الجلسة العامة العادية تحديد منح حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق بعنوان سنة 2025 كما يلي:

- منحة الحضور لمجلس الإدارة = مائة و سبعة عشرة ألف دينار (117.000د) خاما.

- منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق = إحدى عشرة ألف ومائتان وخمسون دينار (11.250د) خاما.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السابع: عملا بأحكام الفصل 19 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 1994/11/14 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، والنصوص المتممة له، توافق الجلسة العامة العادية على قيام شركة "السكنى" بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالسوق المالية.

كما تفوض إلى مجلس إدارة الشركة صلاحية تحديد السعر الأقصى لشراء الأسهم والسعر الأدنى لبيعها والعدد الأقصى للأسهم، وذلك إلى غاية انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستبت في نتائج تصرف السنة المحاسبيّة 2026.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثامن: قررت الجلسة العامة العادية تجديد مهام السيد سليم والي كعضو مستقل بمجلس الادارة وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستبت في تصرف السنة المحاسبيّة 2028.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار التاسع: قررت الجلسة العامة العادية:

- كمراقب حسابات للشركة.....

- كمراقب حسابات للشركة.....

وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستبت في تصرف السنة المحاسبية 2028.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار العاشر: عملا بمقتضيات الفصل 209 من مجلة الشركات التجارية أخذت الجلسة العامة العادية علما بتعيين السيد محمد وسيم بنعامر مدير عام شركة "السكنى" بالنيابة بصفة مدير عام بالنيابة لشركة "عقارية القرنفل" ووكيلا بالنيابة لشركة "زياد".

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الحادي عشر: تخول الجلسة العامة العادية كل الصلاحيات للممثل القانوني للشركة للقيام بكل ايداع أو نشر كلما اقتضى الأمر ذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**NEW BODY LINE****SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE -5199 MAHDIA- TUNISIE**

La société NEW BODY LINE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29 Juin 2026.

1^{ère} résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

2^{ème} résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2025 et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2025.

Après lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers individuels de la société arrêtés au 31-12-2025.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

3^{ème} résolution : Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2025 et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2025.

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31-12-2025.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

4^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes. L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

5^{ème} résolution : Affectation du résultat 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2025 comme suit :

Libellé	Montant / DT
Résultat de l'exercice	754 164.219
Résultats reportés déficitaires	-74 521.055
Réserves facultatives 2024	0.000
Total bénéfice à répartir	679 643.164
Affectation pour :	
Réserve Légale	0.000
Réserves facultatives	0.000

Reliquat sur le bénéfice 2025 à répartir	679 643.164
Dividendes à distribuer à partir des fonds propres soit 0,050 dinars par action*	212 520.000
Nouveau report à nouveau	467 123.164

La mise en paiement du dividende s'effectuera à partir du 28/09/2026.

(*) Soit un dividende de 0,050 dinars par action correspondant à une rémunération à hauteur de 5% du nominal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

6^{ème} résolution : Proposition de la participation de la société NBL dans la restructuration financière et sociale de la société LYTESS,

Après examen du rapport de la direction générale relative à la situation financière de la société LYTESS au 31/12/2025 et l'obligation règlementaire de la restructuration financière de la société LYTESS et au regard de l'importance stratégique de la relation entre les deux sociétés mère-filiale.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de participer à la restructuration financière et sociale de la société LYTESS et délègue au conseil d'administration le choix de la méthode et le montant de la participation de la société NBL dans la restructuration de la société LYTESS.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

7^{ème} résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

8^{ème} résolution : Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération annuelle à allouer aux différents membres du Conseil d'Administration, sous forme de jetons de présence à raison de **2 000 DT** nets par administrateur. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

9^{ème} résolution : Pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du Procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir, au Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »

Siège social : 30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheireddine - 2060 Lac 3, Tunis.

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2026.

Première résolution

Lecture et approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour et la documentation afférente ayant été mis à disposition des Actionnaires avant la tenue de la réunion, l'Assemblée Générale Ordinaire adopte l'ordre du jour tel que soumis.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Deuxième résolution

Ratification du délai et des modalités de convocation

Les Actionnaires ratifient les modalités et délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire et déclarent qu'aucune cause de nullité tenant au mode de convocation ne pourra être invoquée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Troisième résolution

Démission et Nomination des administrateurs

Faisant suite à la réunion du 69^{ème} Conseil d'Administration tenue en date du 19 avril 2026, le Président informe les membres du Conseil d'administration que Monsieur Eric Krause a démissionné de son poste d'administrateur représentant de Fonds Desjardins Pour La Finance Inclusive « FDFI ». Il leur fait également part de la proposition de nomination de Madame Fatima Bouria en tant que remplaçante de Mr Krause pour la durée restante de son mandat en tant que représentant de l'actionnaire FDFI.

Faisant suite aux recommandations du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve :

- La nomination de Madame Fatima Bouria en tant que remplaçante de Monsieur Eric Krause pour la durée restante de son mandat (soit jusqu'à la tenue de l'AGO qui devra statuer sur les états financiers de l'exercice 2026) en tant que représentant de l'actionnaire FDFI.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Quatrième résolution

Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de CFE-TUNSIE, du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers NCT et IFRS et approbation des états financiers NCT et IFRS arrêtés au 31 décembre 2025

Suite à la lecture par les Commissaires aux comptes et à la recommandation du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de CFE-TUNSIE et du rapport général sur les états financiers NCT et IFRS des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 établis selon les référentiels comptables suivants :

- Normes Comptables Tunisiennes (NCT) ;
- Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Cinquième résolution

Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales

Suite à la lecture par les Commissaires aux comptes et à la recommandation du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance du rapport spécial et des termes des conventions réglementées autorisées par les conseils d'administration et approuve les conventions suivantes :

- Contrat de prêt en compte courant actionnaire entre M. Radhi MEDDEB et CFE Tunisie ;
- Contrat de crédit à moyen terme entre Attijari Bank et CFE Tunisie;
- Convention de sous-participation ARIZ TPE Choose Africa Resilience entre AFD et CFE Tunisie ;
- Convention d'avance de trésorerie Fondation DAAM ;
- Convention de mise à disposition de personnel Fondation DAAM ;
- Accord de Facturation - Projet Pagoof.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des Actionnaires ayant droit de vote, étant précisé que les Actionnaires suivants ont déclaré être en conflit d'intérêt et n'ont pas pris part au vote :

- M. Radhi MEDDEB : Contrat de prêt en compte courant actionnaire entre M. Radhi MEDDEB et CFE-Tunisie ;
- Attijari Sicar : Contrats de crédit à moyen terme entre Attijari Bank et CFE Tunisie.
- PROPARCO : Convention de sous-participation ARIZ TPE Choose Africa Resilience entre AFD et CFE Tunisie ;
- M. Mohamed Kamel Saibi :
 - ✓ Convention d'avance de trésorerie Fondation DAAM ;
 - ✓ Convention de mise à disposition de personnel Fondation DAAM ;
 - ✓ Accord de Facturation - Projet Pagoof

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Sixième résolution**Affectation des résultats de l'exercice 2025**

Suite à la recommandation du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire affecte le résultat bénéficiaire de l'exercice 2025 conformément au tableau ci-dessous :

Eléments	Montant en DT
Résultat bénéficiaire de l'exercice 2025	14 205
Report à nouveau 2024	881
	6 277 053
Bénéfice à répartir 2025	20 482
	933
Réserve légale au taux de 5 %	-1 024 147
Bénéfice distribuable 2025	19 458 786
Fond social	0
Report à nouveau 2025	19 458 786

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Septième résolution**Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs au titre de l'année 2025**

L'Assemblée générale fixe le montant global des jetons de présence à 100 000dt par an, payable en quatre versements trimestriels et délègue au Conseil d'administration la charge de répartir ce montant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Huitième résolution**Quitus aux administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire libère les administrateurs de leur responsabilité de la gestion du CFE Tunisie relative à l'exercice clôturé à l'occasion de l'approbation des comptes annuels.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Neuvième résolution**Émission d'emprunts obligataires**

L'Assemblée Générale autorise l'émission par la Société d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant total maximum de cent cinquante (150) millions de dinars.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) années à compter de la date de la présente Assemblée.

L'assemblée générale donne pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les montants successifs et d'en arrêter les conditions et modalités.

L'assemblée générale ordinaire autorise le Conseil d'administration à déléguer à la direction générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt, dans les limites définies par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Dixième résolution

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toute formalité et publication partout où sera le besoin afin de donner effet aux résolutions ci-dessus.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Comptoir National Tunisien
Siège social : Route de Gabès Km1,5 SFAX

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 Juin 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice 2025, approuve ce rapport.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2025, approuve les conventions qui sont inscrites dans le rapport spécial.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux membres du conseil d'administration en fonction pendant l'exercice 2025. Elle approuve le montant des jetons de présence de l'exercice 2024 fixé à vingt-cinq mille dinars bruts par l'assemblée du 13/06/2025. L'assemblée décide d'octroyer le montant de vingt-cinq mille dinars bruts au titre de jetons de présence pour l'exercice 2025.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports, du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve toutes les opérations prises par le conseil d'administration et traduites dans les comptes de la société et exposées dans le rapport de gestion.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2025 tels qu'ils l'ont été présentés

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2025 qui s'élève à 573 297,191 DT au compte résultats reportés. Elle décide de distribuer un montant de 576.000,000 DT à prélever des réserves non statutaires inscrites aux fonds propres, figurant dans les états financiers au 31/12/2013 tels que précisés dans les notes aux états financiers déclarés au titre de l'exercice 2013, et ce en application de l'article 19 paragraphe 7 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2014, d'un montant global de 11.704.055,378 DT. Le montant des fonds propres non distribués et non assujettis à la retenue à la source sera de 11.128.055,378 DT.

Le dividende d'un montant de 2,000 DT par action sera mis en paiement à partir du mardi 21 juillet 2026 chez les intermédiaires en bourse et aux guichets de l'intermédiaire centralisateur MAC S.A.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion du groupe et le rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés, approuve le rapport de gestion du groupe et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025, tels qu'ils l'ont été présentés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales, le représentant légal de la société informe les actionnaires que les membres du Conseil et le Président du Conseil l'ont informé qu'ils n'occupent pas de nouvelles fonctions de directions dans d'autres sociétés.

Toutefois, bien que non tenue à déclaration, l'assemblée est informée que Madame Mariem AROUS – DGA occupe aussi le poste de DGA de la société STRAMICA.

L'assemblée prend acte de cette information.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateurs, les personnes physiques et morales suivantes :

MONSIEUR MOHSEN SELLAMI

MONSIEUR KHALED SELLAMI

MONSIEUR MONDHER SELLAMI

MADAME JAOUIDA SELLAMI

La société STRAMICA représentée par monsieur Mohsen SELLAMI

qui acceptent. leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités et publications légales ou de régularisation

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-
Siège Social : BP 38, ZI Kalâa Kébira – 4060, Sousse

La société Unimed porte à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 17 Juin 2026, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2025, un dividende de 0,625 DT par action pour un montant total de dividendes à distribuer de 20.000.000 DT.

La date de détachement est fixée pour le 09 Septembre 2026 et le paiement des dividendes sera effectué le 11 Septembre 2026.

AVIS DES SOCIETES

MODIFICATION DES MODALITES DE SOUSCRIPTIONS ET DE RACHAT

FCP BNA CEA

Fonds Commun de Placement de catégorie Mixte,

Éligible aux Comptes Épargne en Actions

Agrément du CMF n° 36-2024 du 11 juin 2024

Adresse : Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad

Les Berges du Lac -1053 Tunis

BNA-CAPITAUX, gestionnaire de FCP BNA CEA, porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que, conformément au procès-verbal de la réunion de son Conseil d'Administration tenue le 18 mars 2026 et enregistré le 15 avril 2026 à la recette des finances des Berges du Lac à Tunis, il a été décidé ce qui suit :

Modification de l'horaire de réception et d'exécution appliqué aux demandes de souscription et de rachat comme suit :

- Réception avant 9H : La demande est exécutée sur la base de la Valeur Liquidative connue calculée la veille.
- Réception après 9H : La demande est exécutée sur la base de la Valeur Liquidative inconnue qui sera calculée à la fin de la journée. Le nombre des parts attribués est calculé au prorata des montants nets effectivement virés ou déjà disponible en comptes.

Les horaires de réception des dites demandes restent inchangées de 08h00 à 15h30 en double séance et de 08h00 à 13h00 en période de séance unique et durant le mois de Ramadhan.

AVIS DES SOCIETES

MODIFICATION DES MODALITES DE SOUSCRIPTIONS ET DE RACHAT

SICAV BNA

Société d'investissement à capital variable
Agrément du ministère des Finances du 02 Aout 1993
Siège social : C/O BNA, Rue Mohamed 5 Tunis 1002

SICAV BNA porte à la connaissance des actionnaires et du public que, conformément au procès-verbal de la réunion de son Conseil d'Administration tenue le 04 juin 2026 et enregistré le 11 juin 2026 à la recette des finances Rue Ghandi, il a été décidé ce qui suit :

Modification de l'horaire de réception et d'exécution appliqué aux demandes de souscription et de rachat comme suit :

- Réception avant 9H : La demande est exécutée sur la base de la Valeur Liquidative connue calculée la veille.
- Réception après 9H : La demande est exécutée sur la base de la Valeur Liquidative inconnue qui sera calculée à la fin de la journée. Le nombre des parts attribués est calculé au prorata des montants nets effectivement virés ou déjà disponible en comptes.

Les horaires de réception des dites demandes restent inchangées de 08h00 à 15h30 en double séance et de 08h00 à 13h00 en période de séance unique et durant le mois de Ramadhan.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	135,225	135,248
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	190,141	190,178
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	155,737	155,761
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	170,877	170,908
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	160,162	160,184
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	168,112	168,141
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	152,010	152,042
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	63,040	63,050
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	46,380	46,387
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANTIT	BH INVEST	06/07/09	153,423	157,825	157,851
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	137,891	137,913
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	138,125	138,152
13	TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	119,579	119,606
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	110,325	110,342
15	AFC AMANEIT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	111,405	111,423
16	ATTIJARI PREMIUM SICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	101,925	104,294	104,314
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
17	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	23,481	24,080	24,085
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	167,798	167,825
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	158,661	158,671
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,211	15,214
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	233,555	233,593
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	130,346	130,365
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	132,985	136,700	136,724
24	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	19,127	19,130
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	117,886	117,910
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,615	2,617
SICAV MIXTES						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	89,841	89,813
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	190,994	190,709
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	153,841	153,379
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	143,413	143,433
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	254,342	253,101
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	858,912	856,106
33	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	280,810	280,409
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	155,647	155,468
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	211,379	210,883
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	259,250	257,821
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	239,102	237,624
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	44,898	44,623
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	127,760	127,492
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,602	1,598
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,896	1,890
42	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	138,006	137,496
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
43	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 507,448	3 516,247
44	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	466,860	465,086
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	5,381	5,369
46	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,457	4,451
47	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	65,092	64,751
48	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,624	1,625
49	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,920	1,917
50	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	2,136	2,131
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	26,219	26,135
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	21,830	21,906
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	27,382	27,458
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 535,734	7 562,706
55	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	170,894	171,474
FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE						
56	FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,805	100,819
SICAV ACTIONS						
57	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	160,649	159,590
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,546	2,523

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
59 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	19/05/26	5,369	115,396	112,574	112,590
60 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/26	5,837	102,688	99,568	99,584
61 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/26	6,920	109,606	106,247	106,265
62 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	18/05/26	5,173	106,649	104,087	104,107
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	15/05/26	6,048	113,422	110,472	110,490
64 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	19/05/26	6,838	108,706	104,900	104,918
65 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/05/26	6,130	105,118	102,196	102,214
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	26/05/26	6,545	110,429	106,847	106,860
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/26	6,893	109,834	105,992	106,010
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/26	5,424	107,493	104,547	104,561
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	104,736	104,752
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	25/05/26	6,929	106,787	102,940	102,957
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/26	5,748	110,948	108,095	108,112
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/26	6,506	106,487	103,007	103,026
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	109,203	109,207
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	19/05/26	5,762	110,520	107,435	107,450
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	12/05/26	6,516	105,846	102,128	102,144
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/26	6,475	117,088	113,443	113,460
77 FCP HELION MONÉO	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	5,674	109,161	107,046	107,067
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	6,705	113,276	109,661	109,683
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	07/05/26	7,221	109,143	105,914	105,934
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	20/05/26	63,971	1 070,423	1 039,918	1 040,118
81 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	20/05/26	612,949	10 822,868	10 584,645	10 584,750
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	20/05/26	5,652	107,686	105,700	105,723
83 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	25/05/26	6,665	118,456	115,153	115,174
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	22/05/26	7,524	109,650	107,086	107,276
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	22/05/26	3,725	103,736	104,597	104,780
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	19/05/26	1,555	78,965	99,089	98,081
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	19/05/26	6,309	155,675	191,118	190,437
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	26/05/26	0,709	18,242	19,571	19,500
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	452,923	452,446
90 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	02/06/26	357,841	2891,070	3 334,293	3 320,903
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	12/05/26	2,400	69,803	76,736	76,742
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	14/05/26	2,030	55,540	57,142	57,098
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	115,922	115,868
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	25/05/26	0,994	22,169	29,536	29,083
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	11/05/26	0,528	22,160	28,915	28,751
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	11/05/26	0,263	18,899	23,049	22,941
97 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	29/05/26	3,807	110,938	127,217	126,929
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	130,362	130,125
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	130,744	130,620
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	118,383	118,209
101 UB CI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3,862	124,419	150,969	150,035
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	18,978	18,792
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	151,490	151,793
104 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	126,857	126,092
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	1,867	139,211	158,129	157,264
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	238,003	237,156
107 FCP OPTMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	22/05/26	7,872	192,130	247,463	246,425
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,025	242,027	276,267	276,991
109 MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	7,004	219,120	240,473	239,507
110 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,189	215,171	232,350	233,084
111 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	25/05/26	0,208	37,315	46,725	46,882
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671,094	13 009,997	15 231,463	15 224,240
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/26	4,351	129,894	166,307	167,229
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 924,562	8 072,908
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/05/26	0,497	13,365	16,404	16,295
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	22/05/26	11,557	199,905	233,210	234,176
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	18 045,741	18 074,270
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	20/05/26	488,464	13 163,282	16 147,840	16 111,086
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600,429	11 616,258	13 567,024	13 607,663
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618,215	12 861,389	15 172,004	15 174,321
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568,265	11 789,353	13 751,763	13 819,697
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/26	0,435	13,205	18,901	18,727
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4,989	132,793	156,545	156,538
124 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5,590	161,038	192,311	192,907
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	15/05/26	4,481	121,171	158,964	159,195
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	4,627	138,852	167,320	167,182
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58,809	1 357,067	1 685,654	1 688,728

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société « Attijari Assurance », par l'ouverture au public du FCPR INJAZ FUND, du FCPR RESTART FUND, du FCPR AMEN TAAHIL 1, du Compartiment CORRIDOR relevant du FIS IMPACT et par l'ouverture au public du FCP Valeurs Monétaire, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Charguia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Kheireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybie « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Oest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903

105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR INTECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

SOCIETE NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL : AVENUE ALI BALHAOUANE -5199 MAHDIA- TUNISIE

La Société New Body Line publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 Juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et Spécial du commissaire aux comptes, Mr Rachid NACHI.

BILAN
Exercice clos au 31/12/2025
(Exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations Incorporelles	AC1	301 789	301 789
Amortissements	AC2	-264 482	-245 831
		37 307	55 958
Immobilisations Corporelles	AC3	5 002 362	5 002 362
Amortissements	AC4	-4 655 628	-4 507 823
		346 734	494 539
Immobilisations Financières	AC5	1 489 338	1 594 788
Provisions	AC6	-	-
		1 489 338	1 594 788
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		1 873 379	2 145 285
Autres actifs non courants		-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 873 379	2 145 285
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	AC7	1 700 445	2 060 353
Provision	AC8	-16 742	-16 742
		1 683 703	2 043 611
Clients et comptes rattachés	AC9	2 652 505	2 351 975
Provisions	AC10	-14 429	-
		2 638 076	2 351 975
Autres actifs courants	AC11	342 388	193 192
Provisions	AC12	-15 949	-15 949
		326 4391	177 243
Placements et autres actifs financiers	AC13	7 320 160	6 205 589
Provisions	AC14	-5 800 000	-5 600 000
		1 520 160	605 589
Liquidités et équivalent de liquidités	AC15	502 257	276 713
Provisions liquidités	AC16	-350 631	-43 756
		151 626	232 957
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		6 320 004	5 411 375
TOTAL DES ACTIFS		8 193 383	7 556 659

BILAN
Exercice clos au 31/12/2025
(Exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	<u>CP01</u>	4 250 400	4 250 400
Autres capitaux propres	<u>CP02</u>	12 445	17 186
Réserves	<u>CP03</u>	2 170 162	2 170 162
Prime d'émission	<u>CP04</u>	2 656	2 656
Autres compléments d'apport	<u>CP05</u>	98 257	98 257
Résultat reporté	<u>CP06</u>	-74 521	4 434 819
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		<u>6 459 399</u>	<u>10 973 480</u>
Résultat de l'exercice	<u>CP07</u>	754 164	-4 509 341
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		<u>7 213 563</u>	<u>6 484 139</u>
<u>PASSIFS</u>			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts		-	-
Provision		-	-
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS			
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	P01	299 185	254 092
Autres passifs courants	P02	680 634	838 427
Concours bancaires et Autres passifs financiers		-	-
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>979 819</u>	<u>1 092 519</u>
TOTAL DES PASSIFS		<u>979 819</u>	<u>1 092 519</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>8 193 383</u>	<u>7 556 659</u>

ETAT DE RÉSULTAT
Exercice clos au 31/12/2025
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation			
Revenus	R01	7 069 198	5 920 236
Autres produits d'exploitation	R02	4 741	10 145
Total produits d'exploitation		7 073 939	5 930 381
Charges d'exploitation			
Variations stocks produits finis & encours		164 065	-178 257
Achats d'approvisionnements consommés	R03	2 742 871	2 331 730
Charges de personnel	R04	2 324 804	2 121 272
Dotations aux amortissements et aux provisions	R05	687 760	5 859 911
Autres charges d'exploitation	R06	740 982	674 829
Total charges d'exploitation		6 660 482	10 809 485
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>413 457</u>	<u>-4 879 104</u>
Charges financières nettes	R07	48 810	-29 642
Autres pertes ordinaires		-11	-14
Produit de placement	R08	596 324	687 126
Autres gains ordinaires		15 742	22 034
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>		<u>1 074 322</u>	<u>-4 199 601</u>
<u>AVANT IMPOT</u>			
Impôt sur les bénéfices	R09	- 320 158	-309 740
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>		<u>754 164</u>	<u>-4 509 341</u>
<u>APRES IMPOT</u>			
Eléments extraordinaires		-	-
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		<u>754 164</u>	<u>-4 509 341</u>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
<u>RESULTAT APRES MODIFICATIONS</u>		<u>754 164</u>	<u>-4 509 341</u>
<u>COMPTABLES</u>			

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE*Exercice clos au 31/12/2025**(Exprimé en dinars tunisiens)*

	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT NET	754 164	-4 509 341
Ajustements	-401 164	5 652 242
Amortissements & provisions	687 759	5 859 911
Variation des stocks	359 907	-29 760
Variation des clients et autres créances	-449 726	-246 935
Placements et autres actifs financier	-1 114 571	-77 192
Variation des fournisseurs et autres dettes	-112 699	66 062
Quote part subvention d'investissement	-4 741	-10 145
Dividendes non réglés	-	-113
Intérêts CCA	18 262	-
Ajustement au titre de variation du compte courant actionnaire	109 195	90 414
Reclassement échéance à moins d'un ans sur prêt	105 450	-
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	353 000	1 142 901
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</i>		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corp. et Inc.	-	-167 490
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-58 116
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-	-109 374
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
Dividendes et autres distributions	-	-1 275 008
Décaissement lié au compte courant actionnaire EFT 01	-127 457	-90 414
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-127 457	-1 365 422
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité	-	-
VARIATION DE TRESORERIE	225 543	-331 895
TRESORERIE DEBUT EXERCICE	276 713	608 608
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	502 257	276 713

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2025

I. Présentation de la société et le référentiel comptable :

La société « New Body Line SA » est une société anonyme faisant appel public à l'épargne au capital de 4 250 400 DT. Elle a été créée en novembre 2000. Elle a pour objet la conception, le développement, le tricotage, la confection et la commercialisation de tout genre de vêtements. Les états financiers de la société « New Body Line SA » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996 portant approbation des normes comptables.

II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers de la Société « New Body Line SA » sont élaborés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Unité monétaire :

Les états financiers de la société « New Body Line SA » ont été arrêtés en Dinars Tunisiens.

Les immobilisations et amortissements :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leurs durées d'utilité estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement. Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Famille d'immobilisation	Taux
Logiciels	33%
Matériel industriel principal et auxiliaire	10%
Outillages industriels	20%
Installations générales, agencements et aménagements	10%
Matériels informatiques acquis avant novembre 2003	15%
Matériels informatiques acquis après novembre 2003	33%
Mobiliers et matériels de bureaux	10%
Autres mobiliers	10%

La valorisation des stocks :

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du cout moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui est déterminé sur la base de coût standard. En effet, le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative du coût global réel des stocks de l'exercice.
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût standard. Ce cout est déterminé en appliquant un pourcentage, traduisant le degré d'avancement dans le cycle de production.

Evaluation des placements à l'inventaire :

A la date de clôture, Les titres cotés très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Réalisation des revenus et rattachement des charges :

Les revenus sont comptabilisés au moment de leur réalisation. Les charges qui ont concouru à la réalisation de ces revenus sont rattachées à l'exercice de constatation des revenus correspondants.

Comptabilisations des opérations en monnaies étrangères :

La société ne dispose pas d'éléments monétaires à long terme détenus en monnaies étrangères. De ce fait aucun flux n'est inscrit en écart de conversion au bilan. Pour les autres éléments monétaires libellés en monnaies étrangères :

- Les créances clients ainsi que les comptes de trésorerie sont convertis au taux de clôture à la fin de l'exercice.
- les passifs libellés en monnaies étrangères n'ayant de couverture de change sont convertis au taux de clôture à la fin de l'exercice.

Comptabilité d'engagements :

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte en comptabilité dès qu'ils se produisent et non pas au moment des encaissements ou des paiements.

L'impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun

V. Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :

ACTIFS

AC01 & AC02 & AC03 & AC04 : Immobilisations Incorporelles & corporelles :

Le solde net des immobilisations incorporelles et corporelles totalise au 31 décembre 2025 un montant de 384 042 dinars. Ces comptes se détaillent comme suit :

Libellé	Valeurs Brutes au 31/12/2024	Acquisition	Reclassement	Valeurs Brutes au 31/12/2025	Amorti. Antérieurs	Cession	Dotations de l'exercice	Amorti. Cumulées	VCN au 31/12/2025
<u>Immobilisations incorporelles</u>									
* Logiciel	100 236	-	55 958	156 194	100 236	-	18 650	118 887	37 307
* Site Web	5 000	-	-	5 000	5 000	-	-	5 000	-
* Concessions de marques, brevets et licences	140 595	-	-	140 595	140 595	-	-	140 595	-
Immobilisations en cours	55 958	-	-55 958	-	-	-	-	-	-
<u>Sous-totaux 1</u>	301 789	-	-	301 789	245 831	-	18 650	264 482	37 307
<u>Immobilisations corporelles</u>									
* AAI construction	420 329	-	-	420 329	364 753	-	21 320	386 072	34 257
* Matériel industriel principal	3 451 784	-	-	3 451 784	3 149 067	-	108 663	3 257 729	194 055
* Matériel industriel auxiliaire	486 926	-	-	486 926	407 522	-	16 429	423 955	62 973
* Matériel laboratoire	40 958	-	-	40 958	40 532	-	394	40 926	32
* Outillages industriels	3 539	-	-	3 539	3 539	-	-	3 539	-
* Matériel de transport	32 547	-	-	32 547	32 547	-	-	32 547	-
* AAI Divers	398 780	-	-	398 780	397 844	-	562	398 405	376
* MMB	113 251	-	-	113 251	112 019	-	438	112 457	794
* Immobilisation en cours	54 248	-	-	54 248	-	-	-	-	54 248
<u>Sous-totaux 2</u>	5 002 362	-	-	5 002 362	4 507 823	-	147 805	4 655 628	346 735
Totaux	5 304 150	-	-	5 304 150	4 753 655	-	166 455	4 920 110	384 042

AC05 & AC06 : Immobilisation financières :

Le solde des comptes immobilisations financières s'élève à 1 489 338 dinars au 31 décembre 2025 contre 1 594 788 4 dinars au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Titres immobilisés	821 230	821 230
Prêts aux associés	679 098	772 109
Ecart de conversion	-10 990	1 449
Total	1 489 338	1 594 788

AC07 & AC08 : Stocks :

Le solde net des comptes stocks s'élève à 1 683 703 dinars au 31 décembre 2025 contre 2 043 611s dinars au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Matières premières atelier tricotage	355 474	512 876
Matières premières atelier finissage	230 152	229 283
Matières premières atelier teinture	76 992	75 384
Produits intermédiaires	421 395	593 896
Produits Finis	101 890	82 570
Produits Finis pour marche local	63 534	74 417
Matières pièces de rechange	434 266	475 185
Stock en transit CESAR	16 742	16 742
Total	1 700 445	2 060 353
Moins : Provisions sur stock	-16 742	-16 742
Solde net	1 683 703	2 043 611

AC09 & AC10 : Clients et comptes rattachés :

Le solde net des comptes clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2025 à 2 638 076 dinars contre 2 351 975 dinars au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Clients locaux	246 372	458 227
Clients étrangers	2 391 704	1 893 748
Clients douteux	14 429	-
Total	2 652 505	2 351 975
Moins : Provisions sur créances clients	-14 429	-
Solde net	2 638 076	2 351 975

AC11 & AC12 : Autres actifs courants :

Le solde net des autres actifs courants s'élève à 326 438 dinars au 31 décembre 2025 contre 177 242 dinars au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Frs- Avance & Acompte	35 732	22 784
Arrondissement Sur Rémunération	26	24
Etat, IS à reporter	-	7 947
Crédit de TVA à reporter	2 891	-
Compte courant actionnaire "WAT Sarl"	240 967	131 772
Intérêts compte courant actionnaire "WAT Sarl"	23 024	4 762
Charges constatées d'avance	13 909	549
Produits à recevoir	25 838	13 353
Créances sur cessions immobilisation	-	12 000
Total	342 388	193 191
Moins : Provisions sur AAC	-15 949	-15 949
Total	326 438	177 242

AC13 & AC14 : Placements et actifs financiers :

Le solde net des placements et actifs financiers s'élève à 1 520 160 dinars au 31 décembre 2025 contre un solde de 605 589 dinars au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Billet de trésor	5 800 000	5 600 000
Titres SICAV	355 658	215 543
Billet de trésorerie	1 000 000	331 930
Echéance à moins d'un an sur prêts	164 502	58 116
Total	7 320 160	6 205 589
Moins : Provisions	-5 800 000	-5 600 000
Total	1 520 160	605 589

AC15 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève à 151 627 dinars au 31 décembre 2025 contre 232 958 dinars au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
TSI	350 631	43 756
AMEN BANK Dinars	16 731	74 188
AMEN BANK Euros	113 868	151 224
AMEN BANK – STEG	295	351
AMEN BANK- FISCAL	287	216
CAISSE	20 446	6 978
Total brut	502 258	276 714
Moins : Provisions	-350 631	-43 756
Total net	151 627	232 958

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CP01 & CP02 & CP03 & CP04 & CP05 & CP06 & CP07: Capitaux propres :

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres avant résultat de l'exercice présentent un solde de 12 107 896 dinars. Ils se détaillent comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Réserves facultatives	Subvention d'invest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Autres compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31/12/2024	4 250 400	425 040	1 745 122	17 186	2 656	4 434 820	98 257	-4 509 341	6 464 140
Imputation résultat reportés	-	-	-	-	-	-4 509 341	-	4 509 341	-
Part des Subv. D'invest. Inscrites en Rt	-	-	-	-4 741	-	-	-	-	-4 741
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	754 164	754 164
Situation au 31/12/2025	4 250 400	425 040	1 745 122	12 445	2 656	-74 521	98 257	754 164	7 213 563

Résultat par action :

Nombre d'action	Action rachetés	Nombre d'action en circulation	Bénéfice au 31/12/2025	Bénéfice par action 31/12/2025
4 250 400	-	4 250 400	754 164	0.177

P01 : Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde des comptes fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2025 à 299 185 dinars contre 254 092 dinars au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs locaux	74 698	39 660
Fournisseurs étrangers	179 548	141 322
Fournisseurs non encore parvenues	44 940	73 110
Total	299 185	254 092

P02 : Autres passifs courants

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2025 à 680 634 dinars contre 838 427 dinars au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Personnel Rémunérations dues	219 028	209 942
PDG Rémunérations dues	18 903	24 709
Personnel -opposition salaires	90	90
Dettes provisionnées / congés payés	53 164	52 702
R/S à payer	26 725	33 914
Impôt à liquider	88 221	46 461
TVA à payer	1 545	7 219
Autres taxes sur CA (TCL)	522	606
Autres taxes sur CA (Timbre + FODEC)	720	1 062
CNSS	147 124	135 708
Dividendes à distribuer	1 092	1 092
Charges à payer	70 968	69 702
Intérêts perçus d'avance	52 522	255 210
Autre compte débiteurs ou créditeur	10	10
Total	680 634	838 427

ETAT DE RESULTAT

R01 : Revenus :

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2025 à 7 069 198 dinars contre 5 920 236 dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Lingerie femme	3 340 433	3 250 239
Lingerie Intelligente	3 728 765	2 669 997
SOLDE	7 069 198	5 920 236

R02 : Les autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2025 à 10 145 dinars contre 10 145 dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Qaute part Subv. Inscrite C. Résultat	4 741	10 145
SOLDE	4 741	10 145

R03 : Achats d'approvisionnement consommés :

Les achats d'approvisionnement consommés se sont élevés au 31 décembre 2025 à 2 331 730 dinars contre 2 742 871 dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Achat stocké MP tricotage	1 191 954	1 091 714
Achat stocké MP confection	389 066	225 762
Achat stocké Accessoires emballages	429 483	363 662
Achat stocké MP teinture	190 709	135 286
Autres approvisionnements	26 982	85 009
Sous-traitance production	38 001	-
Variations de stocks de marchandises	195 842	148 497
Carburant	20 420	22 897
Achats non stockées	260 412	258 905
SOLDE	2 742 871	2 331 730

R04 : Charges du personnel :

Les charges du personnel se sont élevées au 31 décembre 2025 à 2 324 804 dinars contre 2 121 272 dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et compléments de salaire	1 800 170	1 666 479
Congés payés	102 280	106 290
Charges patronales	322 193	291 054
Autres charges de Personnel	100 161	57 449
SOLDE	2 324 804	2 121 272

R05 : Dotation aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2025 à 687 760 dinars contre 5 859 911 dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements des imb Corp & Incorp	166 456	216 155
Dotations aux provisions pour dépréciation créances clients	14 429	-
Dotations aux provisions pour dépréciation placements	200 000	5 600 000
Dotations aux provisions pour dépréciation liquidités	306 875	43 756
SOLDE	687 760	5 859 911

R06 : Les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2025 à 740 982 dinars contre 674 829 dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Services extérieurs	198 996	153 086
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	136 639	175 451
Jeton de présence	25 000	17 500
Transport sur vente	24 922	23 617
Missions et réception	30 943	34 184
Assistance Commerciale	227 213	188 676
Frais postaux et télécommunication	22 130	21 658
Commissions et frais bancaires	9 270	4 850
Impôt et taxes	65 869	55 807
SOLDE	740 982	674 829

R07 : Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2025 à -48 810 dinars contre 29 642 dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Pertes de changes	22 796	51 664
Gain de changes	-62 299	-8 911
Escompte obtenus	-9 879	-13 111
Escompte Accordé	572	-
SOLDE	-48 810	29 642

R08 : Les produits de placement :

Les produits de placements se sont élevés au 31 décembre 2025 à 596 324 DT contre 687 126 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Revenus de billet de trésorerie	517 864	620 133
Revenus des capitaux mobiliers	32 194	37 597
Intérêts prêts WAT	18 262	4 762
Intérêts prêts LYTESS SAS	28 004	24 634
SOLDE	596 324	687 126

R09 : Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés est déterminé comme suit :

<i>Résultat comptable avant impôt</i>	1 122 346,000
<i>Les réintégrations:</i>	521 988,043
<i>Gain de change non réalisé 2024</i>	504,167
<i>Timbre de voyage</i>	180,000
<i>provision client douteux</i>	14 428,934
<i>Provision actifs-financiers</i>	506 874,942
<i>Les déductions</i>	43 544,974
<i>Gain de change latent 2025</i>	12 464,914
<i>Perte de change latente 2024</i>	29 334,691
<i>Plus-value non réalisé SICAV</i>	1 745,369
<i>Bénéfice fiscal avant dégrèvement</i>	1 600 789,069
<i>Impôt sur les sociétés</i>	320 157,814
<i>CSS</i>	48 023,672

Etat de flux de trésorerie

EFT 01 : Décaissement au titre d'alimentation du compte courant actionnaires :

Les décaissements au titre d'alimentation des Comptes Courants Actionnaires sont déterminés comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	V°
Compte courant actionnaire "WAT SA"	240 967	131 772	109 195
A.C.C intérêt	23 024	4 762	18 262
Total	263 991	136 534	127 457

Note sur les parties liées

- Le Conseil d'Administration N° 77 du 24 février 2023 a autorisé la prise en charge par la société New Body Line SA du règlement d'un fournisseur de la société « WAT Tunisie Sarl » pour un montant de 41 358 Dinars. Cette créance demeure non encore recouvrée par la société « New Body Line SA ».

- Le Conseil d'Administration N° 75 du 14 novembre 2022 a autorisé la participation de la société « New Body Line SA » au capital de la société « WAT SARL ». La valeur comptable de ladite participation s'élève à 10 Dinars à la clôture de l'exercice 2024.

- Le Conseil d'Administration N° 73 du 11 aout 2022 a autorisé la participation de la société « New Body Line SA » au capital de la société de droit Français « LYTESS SAS ». La valeur comptable de ladite participation s'élève à 821 220 Dinars à la clôture de l'exercice 2025.

- Le Conseil d'Administration N° 73 du 11 aout 2022 a autorisé l'alimentation d'un compte courant actionnaire ouvert chez la société « LYTESS SAS » d'un montant de 250 000 Euro à libérer selon le calendrier suivant

- L'alimentation d'un compte courant actionnaire d'un montant de 250 000 Euro à libérer selon le calendrier suivant :
 - 100 000 Euro en 2022 ; et
 - 150 000 Euro en 2023 :

A ce titre :

En 2022, la société « New Body Line SA » a procédé à l'octroi d'un prêt de 327 700 Dinars soit l'équivalent de 100 000 Euro à la société « LYTESS SAS » et ce, aux conditions suivantes :

- Durée : 10 ans ;
- Période de grâce : 2 ans ; et
- Taux d'intérêts : 3%

En 2023, la société « New Body Line SA » a procédé à l'octroi d'un nouveau prêt de 503 974 Dinars soit l'équivalent de 150 000 Euro à la société « LYTESS SAS » et ce, aux mêmes conditions que le premier prêt obtenu en 2022. A ce titre aucun remboursement n'a été effectué jusqu'à la date de clôture de l'exercice 2025 et les produits financiers constatées durant cet exercice s'élèvent à 35 891 Dinars.

- En 2024, La société « New Body line SA » a procédé à la facturation d'un chiffre d'affaires d'un montant 598 508 Dinars à la société « WAT Tunisie Sarl » société ayant des dirigeants en commun avec la société « New Body line SA ». A ce titre le solde du compte client s'élèvent à 1 417 889 Dinars à la clôture de l'exercice 2025.

-La société « New Body Line SA » a conclu un contrat de location d'un local utilisé en tant qu'usine avec M. Nessim REJEB, Directeur Général Adjoint de la société. En 2017, ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit un loyer mensuel brut de 5 000 Dinars avec une augmentation de 5% chaque deux ans. Dans ce cadre, la charge de l'exercice se rapportant à cette convention s'élève à 72 930 Dinars.

- La société « New Body Line SA » a signé une convention de compte courant actionnaire avec la société « WAT Tunisie Sarl » en vertu de laquelle elle accorde un prêt à hauteur de deux cent mille dinars (200 000 Dinars) qui prendra la forme soit d'un versement dans le compte bancaire de la société soit par le règlement de débiteurs au lieu et à la place de la société « WAT Tunisie Sarl ». Chaque avance portera intérêts aux taux de 8% l'an hors taxes et net de toute retenue à la source, à compter du jour de sa libération.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 juillet 2024, et elle s'est traduite en 2025 par les chiffres suivants :

Nature de l'opération	Montant en dinars
Prise en charge de dépenses	109 195
Intérêts	18 262

Note sur les Evénements postérieurs à la clôture

Les états financiers de la société « New Body Line SA » arrêtés au 31 décembre 2025 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise

Soldes Intermédiaires de Gestion
Exercice clos au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
Produits			Charges					
Revenus et autres produits d'exploitation	7 069 198	5 920 236	Variation du stock de produit fini et encours de production	-164 065	178 257	Production	6 905 133	6 098 493
Production	6 905 133	6 098 493	Achats consommés	-2 742 871	-2 331 730	Marge sur cout matières	4 162 262	3 766 763
Marges sur cout matière	4 162 262	3 766 763	Autres charges d'exploitation	-675 113	-619 022	Valeur ajoutée brut	3 487 149	3 147 741
Valeur ajoutée brut	3 487 149	3 147 741	Impôts	-65 869	-55 807	Excédent brut d'exploitation	1 096 476	970 662
			Charges personnel	-2 324 804	-2 121 272			
			Total	-2 390 673	-2 177 079			
Excédent brut d'exploitation	1 096 476	970 662	Charges financière	48 810	-29 642	Résultat des activités ordinaires	754 164	-4 509 341
Autres produits ordinaires	15 742	22 034	Dotations aux amortissements et aux provisions	-687 760	-5 859 911			
Produits placements	596 324	687 125	Autres pertes ordinaires	-11	-14			
QP Subv Inv	4 741	10 145	Impôts sur le résultat	-320 158	-309 740			
Total	1 713 283	1 689 966	Total	-959 119	-6 199 307			
Résultat des activités ordinaires	754 164	-4 509 341	Effets négatifs des modifications comptables	-	-	Résultat net après modification comptable	754 164	-4 509 341
Effets positifs des modifications comptables	-	-						
Total	754 164	-4 509 341		-	-	Total	-	-

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Actionnaires,

I- Rapport d'audit sur les états financiers individuels

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre, Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels ci-joints de la société **New Body Line S.A**, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 7 213 563 Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 754 164 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Valorisation des stocks de produits finis et produits semis finis

➤ *Risques identifiés :*

Les stocks de produits finis et des produits semi finis s'élèvent respectivement à 165 424 Dinars et 421 395 Dinars au 31/12/2025. En l'absence d'une comptabilité analytique permettant la détermination des coûts réels de production des produits finis et produits semi-finis, nous avons considéré que la valorisation de ces stocks constitue un point clés d'audit.

➤ *Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés :*

Les stocks de produits finis et des produits semi sont valorisés sur la base du coût standard. En effet la direction de la société se réfère au paragraphe 43 de la norme comptable N° 4 relative aux Stocks qui précise que les coûts de production peuvent être déterminés sur la base du coût standard dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative du coût global réel des stocks pendant la période considérée. Dans ce sens, La société procède à la détermination du cout standard en Euro avant de le convertir en Dinars en utilisant le cours de change de la date de clôture.

Sur cette base, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier par un examen analytique substantif que la variation du coût de production entre l'exercice 2025 et l'exercice précédent est cohérente avec le contexte de déroulement de l'activité durant cet exercice.
- Vérifier que les éléments variables retenus pour le calcul des coûts standard ne s'écartent pas de façon significative de la réalité.
- Vérifier le stade de production des produits semi-finis, à partir des fiches de suivi des ordres de fabrication édité par la solution GPAO.
- Vérifier le stade de production des produits semi-finis, lors des opérations de prise d'inventaire physique du stock, afin de s'assurer du degré d'avancement de ces stocks.
- Vérifier que les coûts de production sont inférieurs aux prix de vente.
- Vérifier la date de production des stocks et s'assurer que le cours de change à cette date est très proche du celui de la date de clôture et par conséquent l'emploi de ce taux ne peut être à l'origine des anomalies significatives.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans

les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous avons conclu qu'une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société est établie avec la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation en date du premier décembre 2012 et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Tunis, 11 Mai 2026

Le Commissaire aux comptes

Univers Audit

Rachid NACHI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

En application des dispositions des articles 200 (nouveau) et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous n'a tenus informés des conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'effet s'est poursuivi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

B-1- Le Conseil d'Administration N° 77 du 24 février 2023 a autorisé la prise en charge par la société New Body Line SA du règlement d'un fournisseur de la société « WAT Tunisie Sarl » pour un montant de 41 358 Dinars. Cette créance demeure non encore recouvrée par la société « New Body Line SA ».

B-2- Le Conseil d'Administration N° 75 du 14 novembre 2022 a autorisé la participation de la société « New Body Line SA » au capital de la société « WAT SARL ». La valeur comptable de ladite participation s'élève à 10 Dinars à la clôture de l'exercice 2025.

B-3- Le Conseil d'Administration N° 73 du 11 aout 2022 a autorisé la participation de la société « New Body Line SA » au capital de la société de droit Français « LYTESS SAS ». La valeur comptable de ladite participation s'élève à 821 220 Dinars à la clôture de l'exercice 2025.

B-4- Le Conseil d'Administration N° 73 du 11 aout 2022 a autorisé l'alimentation d'un compte courant actionnaire ouvert chez la société « LYTESS SAS » d'un montant de 250 000 Euro à libérer selon le calendrier suivant

- L'alimentation d'un compte courant actionnaire d'un montant de 250 000 Euro à libérer selon le calendrier suivant :
 - 100 000 Euro en 2022 ; et
 - 150 000 Euro en 2023 :

A ce titre :

En 2022, la société « New Body Line SA » a procédé à l'octroi d'un prêt de 327 700 Dinars soit l'équivalent de 100 000 Euro à la société « LYTESS SAS » et ce, aux conditions suivantes :

- Durée : 10 ans ;
- Période de grâce : 2 ans ; et
- Taux d'intérêts : 3%

En 2023, la société « New Body Line SA » a procédé à l'octroi d'un nouveau prêt de 503 974 Dinars soit l'équivalent de 150 000 Euro à la société « LYTESS SAS » et ce, aux mêmes conditions que le premier prêt obtenu en 2022. A ce titre aucun remboursement n'a été effectué jusqu'à la date de clôture de l'exercice 2025 et les produits financiers constatées durant cet exercice s'élèvent à 28 004 Dinars.

B-5- En 2025, La société « New Body line SA » a procédé à la facturation d'un chiffre d'affaires d'un montant 598 508 Dinars à la société « WAT Tunisie Sarl » société ayant des dirigeants en commun avec la société « New Body line SA ». A ce titre le solde du compte client s'élèvent à 1 417 889 Dinars à la clôture de l'exercice 2025.

B-6-La société « New Body Line SA » a conclu un contrat de location d'un local utilisé en tant qu'usine avec M. Nessim REJEB, Directeur Général Adjoint de la société. En 2017, ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit un loyer mensuel brut de 5 000 Dinars avec une augmentation de 5% chaque deux ans. Dans ce cadre, la charge de l'exercice se rapportant à cette convention s'élève à 72 930 Dinars.

B-7- La société « New Body Line SA » a signé une convention de compte courant actionnaire avec la société « WAT Tunisie Sarl » en vertu de laquelle elle accorde un prêt à hauteur de deux cent mille dinars (200 000 Dinars) qui prendra la forme soit d'un versement dans le compte bancaire de la société soit par le règlement de débiteurs au lieu et à la place de la société « WAT Tunisie Sarl ». Chaque avance portera intérêts aux taux de 8% l'an hors taxes et net de toute retenue à la source, à compter du jour de sa libération.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 juillet 2024, et elle s'est traduite en 2025 par les chiffres suivants :

Nature de l'opération	Montant en dinars
Prise en charge de dépenses	109 195
Intérêts	18 262

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Le Conseil d'Administration réunis le 30/03/2013 a autorisé l'ensemble des avantages suivants en faveur du Directeur Général :

- Un salaire mensuel net de 5 000 DT payable sur 14 mensualités ;
- La prise en charge de la contribution de la CNSS ;
- Une voiture de fonction pour une valeur maximale de 120 000 DT ;
- Un quota maximal de carburant de 500 L par mois ;
- Une prise en charge par la société de 250 DT de téléphone mobile par mois ; et
- Un congé annuel payé à raison de 2 jours par mois.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration réuni le 24/12/2012 a décidé de nommer un Directeur Général Adjoint à compter du 01/02/2013 et ce en vue d'assister le Directeur Général dans tous ses efforts de conduite, de gestion et de développement de la société. Ainsi, ce Conseil d'Administration a autorisé l'ensemble des avantages suivants en faveur du Directeur Général Adjoint :

- Un salaire net mensuel de 1000 DT et la prise en charge de la contribution de la CNSS

A ce titre, le Conseil d'Administration réuni le 19/03/2020 a décidé de porter le salaire net du Directeur Général Adjoint à 2 000 Dinars avec un effet rétroactif à compter de janvier 2019.

C-2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (en DT) :

	Charges de l'exercice		Passif	
	DG	DGA	DG	DGA
Avantages à court terme	103 798	40 146	18 903	5 073
Prise en charge de la CNSS	2 733	6 933 (Régime Normal)	695	3 402 (Régime Normal)
Total	106 531	47 079	19 598	8 475

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nos investigations ne nous ont pas permis de déceler d'autres conventions entrant dans le cadre des dits articles

Tunis, le 11/05/2026

Le Commissaire aux comptes

Univers Audit

Rachid NACHI

Notes complémentaires aux notes aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025 :

1-Note complémentaire à la note II-Principe Comptables appliqués pour la comptabilisation des Opérations en Monnaies Etrangères :

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinar tunisien selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice. Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours). L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question. L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée. Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

Il est à noter que la société recourt au règlement en devise pour le paiement de ses fournisseurs étrangers ainsi pour la couverture contre le risque de change.

2-Note complémentaire portant Information sur la démarche RSE & principaux risques ESG

Information sur la démarche RSE & principaux risques ESG

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Société « **New Body Line SA** » présente ci après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

A. Mode de gouvernance

a- Rôle du Conseil d'Administration : Le Conseil d'Administration exerce une supervision globale des risques auxquels la Société est exposée, y compris les risques environnementaux, sociaux et climatiques dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives. A ce titre, le Conseil d'Administration

- Suit les évolutions réglementaires et les actions de mise en conformité ; et

- Approuve les orientations stratégiques et les ressources nécessaires
- b- Rôle de la Direction Générale : La Direction Générale a engagé la mise en œuvre des orientations validées par le Conseil et en assure un déploiement progressif. A ce titre, elle :
- Formalise des politiques et des procédures dédiées et met à jour les référentiels existants ;
 - Assure la collecte, la qualité et la traçabilité des données nécessaires au reporting

B. Stratégie ESG

La Société est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, via :

- Les secteurs d'activité des clients et fournisseurs étrangers ;
- Les exigences réglementaires applicables aux clients étrangers et aux produits.

La Société a engagé une démarche progressive visant à :

- Améliorer la maîtrise des impacts de ses activités ; et
- Renforcer le processus de gestion de la qualité.

C. Gestion des risques et opportunités ESG

a- Gestion des risques

Les risques ESG sont appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. A la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

b- Opportunités

Le financement d'actifs à haute efficacité énergétique et de solutions d'énergie décarbonée (équipements performants, autoconsommation photovoltaïque.) constitue pour la Société un levier de diversification et de développement commercial en phase avec l'évolution de la demande. Cette orientation réduira indirectement les impacts environnementaux des activités financées et renforce le positionnement de la société auprès de partenaires sensibles aux critères ESG. Par ailleurs, des initiatives internes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables déployées sur les sites de la Société contribueront également à optimiser les charges d'exploitation et à améliorer la résilience opérationnelle.

D. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la société ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés

E. Risques liés au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)

Par ailleurs, la direction estime que le niveau d'exposition directe du groupe aux risques liés au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) demeure faible, compte tenu de la nature de ses activités et de la part limitée des opérations concernées par ce mécanisme. En conséquence, aucun impact significatif sur la situation financière ou les performances de la société n'est anticipé à ce titre à la date du présent rapport.

3-Note complémentaire à la note « AC05&AC06 : « Immobilisations financières » :

Le solde des comptes immobilisations financières s'élève à 1 489 338 dinars au 31 décembre 2025 contre 1 594 788 4 dinars au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Titres immobilisés	821 230	821 230
Prêts aux associés	679 098	772 109
Ecart de conversion	-10 990	1 449
Total	1 489 338	1 594 788

Les participations de la société se détaillent comme suit :

Participation	% de détention	Valeur brute au 31/12/2025	Valeur brute au 31/12/2024
Lytess SAS	100%	821 220	821 220
WAT	1%	10	10
Total		821 230	821 230

4-Note complémentaire à la note « CP01 & CP02 & CP03 & CP04 & CP05 & CP06 & CP07 : Capitaux propres » portant information sur la subvention d'investissement comptabilisée aux états financiers :

Date et objet	Valeur brut		Amortissement			VCN au 31/12/2025
	01/01/2025	31/12/2025	01/01/2025	Dot°	31/12/2025	
31/12/2018 Matériel industriel	47 410	47 410	30 224	4 741	34 965	12 445
	485 318	485 318	468 132	4 741	472 873	12 445

5-Note complémentaire à la note « R01 : Revenus » :

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2025 à 7 069 198 dinars contre 5 920 236 dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaire - Export	6 666 103	4 762 278
Chiffre d'affaire - Marché Local	403 095	1 157 958
SOLDE	7 069 198	5 920 236

6-Note sur le rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités

EFT 02 : Trésorerie début et fin d'exercice :

La trésorerie de début et de fin de l'exercice est déterminée comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Liquidités et équivalents de liquidités	502 257	276 713
Concours bancaires	-	-
Total	502 257	276 713

7-Note portant sur les engagements hors bilan:

La société n'a accordé ni reçu aucun engagement hors bilan à la date de clôture des états financiers 2025.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL : AVENUE ALI BALHAOUANE -5199 MAHDIA- TUNISIE

La Société New Body Line publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 Juin 2026. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Rachid NACHI.

BILAN
Exercice clos au 31/12/2025
(Exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations Incorporelles	AC1	1 084 534	1 054 593
Amortissements	AC2	-1 002 668	-976 804
		81 866	77 789
Immobilisations Corporelles	AC3	6 292 766	6 310 768
Amortissements	AC4	-5 973 430	-5 825 707
		319 336	485 061
Immobilisations Financières	AC5	57 345	43 942
Provisions		-	-
		57 345	43 942
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		458 547	606 792
AID		-	12 714
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	AC6	51 570	76 164
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>510 117</u>	<u>695 670</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	AC7	4 780 209	4 717 468
Provisions	AC8	-1 486 948	-1 325 529
		3 293 261	3 391 939
Clients et comptes rattachés	AC9	1 282 667	1 833 395
Provisions	AC10	-14 429	-
		1 268 238	1 833 395
Autres actifs courants	AC11	128 898	138 290
Provisions	AC12	-16 079	-16 079
		112 819	122 211
Placements et autres actifs financiers	AC13	7 155 658	6 147 474
Provisions	AC14	-5 800 000	-5 600 000
		1 355 658	547 474
Liquidités et équivalent de liquidités	AC15	1 082 933	542 957
Provisions	AC16	-350 631	-43 756
		732 302	499 201
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		<u>6 762 279</u>	<u>6 394 220</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>7 272 395</u>	<u>7 089 890</u>

BILAN
Exercice clos au 31/12/2025
(Exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	<u>CP01</u>	4 250 400	4 250 400
Réserves consolidés	<u>CP02</u>	801 693	6 943 636
Résultats consolidés	<u>CP03</u>	-62 340	-6 120 768
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u>		<u>4 989 753</u>	<u>5 073 268</u>
Parts des minoritaires dans le résultat consolidé		-	-
Part des minoritaires dans les réserves consolidés		-	-
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		<u>4 989 753</u>	<u>5 073 268</u>
<u>PASSIFS</u>			
PASSIFS NON COURANTS			
PID		-	261
Autres passifs non courants		2 191	17 027
Autres passifs financiers		51 109	25 014
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		<u>53 301</u>	<u>42 302</u>
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	P01	574 544	622 517
Autres passifs courants	P02	1 653 020	1 351 803
Concours bancaires		1 779	-
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		<u>2 229 343</u>	<u>1 974 320</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>2 282 644</u>	<u>2 016 622</u>
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		<u>7 272 396</u>	<u>7 089 890</u>

ETAT DE RÉSULTAT
Exercice clos au 31/12/2025
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation			
Revenus	R01	9 773 388	8 856 433
Autres produits d'exploitation	R02	5 264	76 413
Total produits d'exploitation		9 778 652	8 932 846
Charges d'exploitation			
Variations stocks produits finis & encours		-389 271	20 444
Achats d'approvisionnements consommés	R03	3 091 951	2 426 742
Charges de personnel	R04	4 136 161	3 866 358
Dotations aux amortissements et aux provisions	R05	877 199	6 699 302
Autres charges d'exploitation	R06	2 451 720	2 362 344
Total charges d'exploitation		10 167 760	15 375 188
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>-389 109</u>	<u>-6 442 342</u>
Charges financières nettes	R07	62 898	-37 628
Autres pertes ordinaires		-7 511	-28 475
Produit de placement	R08	550 058	657 729
Autres gains ordinaires		41 481	30 432
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>		<u>257 818</u>	<u>-5 820 284</u>
<u>AVANT IMPOT</u>			
Impôt sur les bénéfices		-320 158	-312 937
Impôt sur les bénéfices différés		-	12 453
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>		<u>-62 340</u>	<u>-6 120 768</u>
<u>APRES IMPOT</u>			
Intérêts des minoritaires		-	-
<u>Résultat revenant à la société consolidante</u>		<u>-62 340</u>	<u>-6 120 768</u>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
<u>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u>		<u>-62 340</u>	<u>-6 120 768</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31/12/2025
(Exprimé en dinars tunisiens)

	31/12/2025	31/12/2025
RESULTAT NET	-62 340	-6 120 768
Ajustements	613 878	7 181 492
Amortissements & provisions	880 904	6 699 302
Variation des stocks	-62 741	149 556
Variation des clients et autres créances	560 120	83 638
Variation placements et autres actifs financiers	-1 008 185	-19 078
Variation autres actifs non courants	-	-10 221
Variation autres passifs non courants	-14 836	17 027
Variation des fournisseurs et autres dettes	253 244	319 890
Variation AID	12 714	633 259
Variation PID	-261	-4 874
Variation Autres passifs financiers	26 095	-35 277
Quote part subvention d'investissement	-4 741	-10 145
Dividendes non réglés	-	-113
Autres retraitements consolidation	-16 435	-641 471
Ajustement au titre encaissement créances sur cession d'immobilisation	-12 000	-
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	551 539	1 060 724
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</i>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corp. et Inc.	-11 939	-110 219
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corp. et Inc.	12 000	-
Encaissements provenant de cession d'immobilisations financières	-13 403	9 002
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-13 341	-101 217
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
Dividendes et autres distributions	-	-1 275 008
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-1 275 008
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité		
VARIATION DE TRESORERIE	538 198	-315 500
TRESORERIE DEBUT EXERCICE	542 957	858 456
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	1 081 154	542 957

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTES AU 31/12/2025

I. Présentation du Groupe :

Le Groupe se compose de trois sociétés entrant dans le périmètre de consolidation :

- « New Body Line SA » : C'est la société consolidante.
- « LYTESS SAS » : la première filiale entrant dans le périmètre de consolidation par intégration totale. Le pourcentage de participation et de contrôle de la société « New Body Line SA » dans cette filiale est de 100%.
- « WORTHWEAR ACTIVE TECHNOLOGY TUNISIE WAT-TUNISIE » : la deuxième filiale entrant dans le périmètre de consolidation par intégration totale. Le pourcentage de participation et de contrôle de « New Body Line SA » dans cette filiale est de 100 %.

1. Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider.

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés du Groupe « **New Body Line SA** » comprennent ceux de la société consolidante « **New Body Line SA** », la filiale : « **LYTESS SAS** » et la filiale « **WAT-TUNISIE** »

Lors de la détermination du périmètre de consolidation, nous avons mis en œuvre les hypothèses suivantes :

1. *Première hypothèse* : Aucune participation n'est détenue à titre temporaire, dans l'unique perspective de sa sortie ultérieure dans un avenir proche.
2. *Deuxième hypothèse* : Le pourcentage de participation reflète le pourcentage de contrôle, tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.
3. *Troisième hypothèse* : Les opérations intergroupes fournies par la société « New Body Line SA » ainsi que les sociétés entrant dans son périmètre de consolidation sont exhaustives.
4. *Quatrième hypothèse* : Les soldes des opérations intergroupes sont réciproques et rapprochés.

2. Liste des sociétés consolidées

<i>PARTICIPATIONS</i>	Nom de la société	Pays	% d'Intérêt	% Contrôle
Société consolidante	« New Body Line SA »	<i>TUNISIE</i>	100,00%	100,00%
Société intégrée globalement				
Intégrée globalement	« LYTESS SAS »	<i>FRANCE</i>	100%	100%
Intégrée globalement	« WAT-TUNISIE »	<i>TUNISIE</i>	100%	100%

II. Modalités d'établissement des états financiers consolidés :

1. Principes comptables :

Les états financiers consolidés du Groupe « New Body Line SA » sont établis selon les normes comptables nationales NCT applicables au 31 décembre 2025.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2025 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par la direction du Groupe.

2. Les normes comptables nationales appliquées :

Le Groupe « New Body Line SA » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III. Principes comptables :

1. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidant « New Body Line SA ».

I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intra-Groupe sont éliminés.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

Aux termes du § 24 de NCT 35, les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

II. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

2. Immobilisations incorporelles : NCT 06

Les actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe et les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable.

Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité.

3. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

4. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- L'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.
- L'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs imposables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

5. Provisions pour risque et charges :

La société constate une provision lorsque :

- Elle a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économique sera nécessaire pour régler cette obligation, et
- Le montant de cette obligation peut être mesuré de façon fiable

IV. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés

Actifs

AC01 & AC02 : Immobilisations incorporelles

Le solde net de cette rubrique s'élève à 81 866 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Logiciel	178 110	122 152
Site Web	5 000	5 000
Fonds commercial	101 232	99 626
Frais de recherche et de développement	696 990	696 990
Concessions de marques, brevets et licences	159 874	159 874
Bad Will	-56 671	-85 007
Immobilisations incorporelles en cours	-	55 958
Total brut	1 084 534	1 054 593
Moins : Amortissements	-1 002 668	-976 804
Total net	81 866	77 789

AC03 & AC04 : Immobilisations corporelles

Le solde net de cette rubrique s'élève à 319 336 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
AAI construction	835 767	835 767
Matériel industriel principal	3 878 955	3 878 955
Matériel industriel auxiliaire	486 928	486 928
Matériel laboratoire	96 699	96 699
Outillages industriels	4 551	5 863
Matériel de transport	72 807	72 807
AAI Divers	632 127	644 667
MMB	230 685	234 836
Immobilisation en cours	54 247	54 247
Total brut	6 292 766	6 310 768
Moins : Amortissements	-5 973 430	-5 825 707
Total net	319 336	485 061

AC05 : Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 57 345 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Cautionnement	56 713	43 835
Prêts	632	107
Total	57 345	43 942

AC06 : Autres actifs non courants

Le solde net de cette rubrique s'élève à 51 570 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Frais établissement	129 105	127 058
Total brut	129 105	127 058
Moins : Résorption	-77 535	-50 894
Total net	51 570	76 164

AC07&AC08 : Stocks

Le solde net de cette rubrique s'élève à 3 293 261 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Matières premières atelier tricotage	355 474	512 876
Matières premières atelier finissage	230 152	229 283
Matières premières atelier teinture	76 992	75 384
Stock de matières premières	1 298 134	1 473 401
Stock emballages	170 730	126 151
Stoque PLV merchandising	5 071	5 071
Produits intermédiaires	421 395	593 896
Produits Finis	1 707 718	1 135 063
Produits Finis pour marche local	63 534	74 417
Matières pièces de rechange	434 267	475 184
Stock en transit CESAR	16 742	16742
Total	4 780 209	4 717 468
Moins : Provisions	-1 486 948	-1 325 529
Solde net	3 293 261	3 391 939

AC09 & AC10 : Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 268 238 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Clients locaux	246 372	480 007
Clients, étrangers	1 020 869	1 352 042
Clients - factures à établir	997	1 347
Clients douteux	14 429	-
Total brut	1 282 667	1 833 395
Moins : Provisions	-14 429	-
Solde net	1 268 238	1 833 395

AC11& AC12 : Autre Actifs courants

Le solde net de cette rubrique s'élève à 112 819 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Frs- Avance & Acompte	35 732	22 784
Arrondissement Sur Rémunération	26	24
Crédit de TVA à reporter	18 141	11 883
Etat, IS à reporter	2 115	18 200
Fonds garantie. eurofactir france	-	952
Fonds garantie. eurofactor expo	12 676	11 032
Créances sur cession d'immobilisation	-	12 000
Charges constatées d'avance	34 370	47 763
Produits à recevoir	25 838	13 652
Total	128 898	138 290
Moins : Provisions sur AAC	-16 079	-16 079
Total	112 819	122 211

AC13 & AC14 : Placements et autres actifs financiers :

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 355 658 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Billet de trésorerie	5 800 000	5 600 000
TITRES SICAV	355 658	215 543
Autres placements courants	1 000 000	331 930
Total	7 155 658	6 147 473
Moins : Provisions dur actifs financiers	-5 800 000	-5 600 000
Total	1 355 658	547 473

AC15 & AC16 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique s'élève à 732 302 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Banque	1 061 436	534 886
COMPTE D'ATTENTE	200	261
CAISSE	21 297	7 810
Total	1 082 933	542 957
Moins : Provisions	-350 631	-43 756
Total	732 302	499 201

Capitaux propres & passifs

CP01, CP02, CP03 : Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 989 753 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Capital social	4 250 400	4 250 400
Réserves consolidées	801 693	6 943 636
Résultat consolidé	-62 340	-6 120 768
Total	4 989 753	5 073 268

P01 : Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève à 574 544 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs d'exploitation	486 140	513 843
Fournisseurs non encore parvenues	88 404	108 674
Total	574 544	622 517

P02 : Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 653 020 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Clients avances & acomptes	24 501	6 274
Personnel Rémunérations dues	235 159	225 844
PDG Rémunérations dues	18 903	24 709
Personnel -opposition salaires	90	90
Dettes provisionnées / congés payés	217 883	202 300
R/S à payer	31 247	38 562
Impôt à liquider	90 316	60 937
TVA à payer	22 838	88 582
Autres taxes sur CA	1 242	1 668
Organismes sociaux	236 272	258 569
Dividendes à distribuer	1 092	1 092
Charges à payer	139 808	181 502
Intérêts perçus d'avance	52 522	255 210
Autres produits constatés d'avance	560 983	-
Autres dettes	20 154	6 454
Autres comptes débiteurs ou créditeur	10	10
Total	1 653 020	1 351 803

Etat de résultat

R01 : Revenus

Le solde de cette rubrique s'élève à 9 773 388 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Lingerie	6 470 691	5 500 183
Vente de produits finis	3 335 173	3 381 546
RRR accordés	-32 476	-25 333
Autre revenus	-	37
SOLDE	9 773 388	8 856 433

R02 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 264 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Q.P Subv.inscrite au compte résultat	4 741	10 145
Locations	-	24 166
Transfert de charges	-	952
Autres revenus	523	41 150
SOLDE	5 264	76 413

R03 : Achats d'approvisionnement consommés

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 091 951 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Achat stocké MP tricotage	1 191 954	1 091 713
Achat stocké MP confection	389 066	225 761
Achat stocké Accessoires emballages	461 421	363 662
Achat stocké MP teinture	190 709	135 286
Achat de matières premières	198 024	670
Achat emballages	24 467	47 027
Sous-traitance de P°	6 063	-
Autres approvisionnements	27 762	85 813
Variation de stocks de marchandises	331 670	120 540
Carburant	25 949	29 070
Fouritures de bureau	10 366	10 428
Achats non stockés	234 069	306 700
RRR O SUR ACHATS	433	10 072
SOLDE	3 091 951	2 426 742

R04 : Charges du personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 136 161 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et compléments de salaire	3 114 708	2 958 236
Congés payés	119 254	99 445
Charges patronales	803 788	749 694
Autres charges de Personnel	98 411	58 983
SOLDE	4 136 161	3 866 358

R05 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique s'élève à 877 199 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements	194 664	301 804
Dotations aux provisions pour dépréciation de liquidités	306 875	43 756
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs financiers	200 000	5 600 000
Dotations aux provisions pour dépréciation stocks	171 443	229 305
Dotation/ Reprise sur provisions des stocks	-10 212	524 436
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	14 429	-
SOLDE	877 199	6 699 302

R06 : Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 451 720 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Services extérieurs	1 106 900	1 128 595
Frais douaniers	6 625	-
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	266 650	314 877
Personnels extérieurs à l'entreprise	4 166	-
Tests labo	-5 187	-
Jetons de présence	25 000	17 500
Transport sur achat	44 307	10
Transport sur vente	55 720	51 366
Missions et réceptions	31 383	35 327
Assistance commerciale	377 378	307 646
Frais postaux et télécommunication	49 989	73 307
Foires	338	-
Commissions et frais bancaires	29 360	20 856
Impôt et taxes	87 055	94 209
Prestations logistiques	33 324	22 551
Redevance sur vente en ligne	9 363	7 052
Autres achats	2 152	4 486
Transport sur ventes en ligne	327 197	284 562

SOLDE

2 451 720

2 362 344

R07 : Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'élève à -62 88 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Pertes de changes	41 396	74 624
Gains de changes	-91 451	-24 651
Escomptes obtenus	-10 195	-13 111
Escomptes Accordés	572	58
Intérêts comptes courants	-3 220	709
SOLDE	-62 898	37 628

R08 : Produits des placements

Le solde de cette rubrique s'élève à 550 058 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Revenus de billets de trésorerie	517 864	620 133
Revenus des capitaux mobiliers	32 194	37 597
SOLDE	550 058	657 730

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Actionnaires,

I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe « New Body Line SA » qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 4 989 753 dinars y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à -62 340 dinars.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte

sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Valorisation des stocks de produits finis et produits semis finis

➤ *Risques identifiés :*

Les stocks du groupe s'élèvent à 4 780 209 Dinars au 31/12/2025 et se trouvent provisionnés à hauteur de 1 486 948 Dinars Les stocks du groupe s'élèvent à 4 780 209 dinars au 31/12/2025 et sont provisionnés à hauteur de 1 486 948 dinars. En l'absence d'une comptabilité analytique permettant la détermination des coûts d'entrée des différentes catégories de stocks ainsi que d'un historique fiable des mouvements des articles, nous avons considéré que la valorisation et l'évaluation des stocks constituent un point clé de l'audit.

➤ *Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés :*

- Vérifier par un examen analytique substantif que la variation du coût de production entre l'exercice 2025 et l'exercice précédent est cohérente avec le contexte de déroulement de l'activité durant cet exercice.
- Vérifier que les éléments variables retenus pour le calcul des coûts standard ne s'écartent pas de façon significative de la réalité.
- Vérifier le stade de production des produits semi-finis, à partir des fiches de suivi des ordres de fabrication édité par la solution GPAO.
- Vérifier le stade de production des produits semi-finis, lors des opérations de prise d'inventaire physique du stock, afin de s'assurer du degré d'avancement de ces stocks.
- Vérifier que les coûts de production sont inférieurs aux prix de vente.
- Vérifier la date de production des stocks et s'assurer que le cours de change à cette date est très proche du celui de la date de clôture et par conséquent l'emploi de ce taux ne peut être à l'origine des anomalies significatives.
- Vérifier pour un échantillon représentatif des autres catégories de stocks, les couts unitaires de valorisation de stocks par rapport aux dernières factures d'achats
- Vérifier le risque de dépréciation de stock par rapport à l'état des stocks, aux mouvements des stocks, et à l'usage des stocks.
- Se renseigner sur la politique définit par le management de société en matière de dépréciation du stock.
- Juger la politique définit par le management de société en matière de dépréciation du stock.
- Se référer aux rapports des experts indépendants (Commissaires Aux Comptes pour la filiale Tunisienne et Expert-Comptable pour la filiale Française) pour s'assurer de fiabilité des chiffres concernant la valorisation et l'évaluation des stocks des filiales.

4- Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent

résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevé au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne du groupe :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 11 mai 2026

Le Commissaire Aux Comptes
UNIVERS AUDIT Sarl
Rachid NACHI

Notes complémentaires aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025 :

1-Note complémentaire portant Information sur la démarche RSE & principaux risques ESG

Information sur la démarche RSE & principaux risques ESG

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, le groupe « **New Body Line SA** » présente ci après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

A. Mode de gouvernance

- a- Rôle du Conseil d'Administration : Le Conseil d'Administration exerce une supervision globale des risques auxquels le groupe est exposée, y compris les risques environnementaux, sociaux et climatiques dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives. A ce titre, le Conseil d'Administration
- Suit les évolutions réglementaires et les actions de mise en conformité ; et
 - Approuve les orientations stratégiques et les ressources nécessaires
- b- Rôle de la Direction Générale : La Direction Générale a engagé la mise en œuvre des orientations validées par le Conseil et en assure un déploiement progressif. A ce titre, elle :
- Formalise des politiques et des procédures dédiées et met à jour les référentiels existants ;
 - Assure la collecte, la qualité et la traçabilité des données nécessaires au reporting

B. Stratégie ESG

Le groupe est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, via :

- Les secteurs d'activité des clients et fournisseurs étrangers ;
- Les exigences réglementaires applicables aux clients étrangers et aux produits.

La groupe a engagé une démarche progressive visant à :

- Améliorer la maîtrise des impacts de ses activités ; et
- Renforcer le processus de gestion de la qualité.

C. Gestion des risques et opportunités ESG

a- Gestion des risques

Les risques ESG sont appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. A la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives du groupe. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

b- Opportunités

Le financement d'actifs à haute efficacité énergétique et de solutions d'énergie décarbonée (équipements performants, autoconsommation photovoltaïque.) constitue pour le groupe un levier de diversification et de développement commercial en phase avec l'évolution de la demande. Cette orientation réduira indirectement les impacts environnementaux des activités financées et renforce le positionnement du groupe auprès de partenaires sensibles aux critères ESG. Par ailleurs, des initiatives internes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables déployées sur les sites de la société mère contribueront également à optimiser les charges d'exploitation et à améliorer la résilience opérationnelle.

D. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, le groupe ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés

E. Risques liés au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)

Par ailleurs, la direction estime que le niveau d'exposition directe du groupe aux risques liés au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) demeure faible, compte tenu de la nature de ses activités et de la part limitée des opérations concernées par ce mécanisme. En conséquence, aucun impact significatif sur la situation financière ou les performances du groupe n'est anticipé à ce titre à la date du présent rapport

1- Note complémentaire sur le rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités

La trésorerie de début et de fin de l'exercice est déterminée comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Liquidités et équivalents de liquidités	1 082 933	542 957
Concours bancaires	1 779	-
Total	1 081 154	542 957

2- Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :

Les états financiers du groupe « New Body Line SA » arrêtés au 31 décembre 2025 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise

3- Note sur les engagements hors bilan du groupe :

La société n'a accordé ni reçu aucun engagement hors bilan à la date de clôture des états financiers 2025.

4- Note complémentaire relative aux soldes intermédiaires de gestion du groupe :

Soldes Intermédiaires de Gestion

Exercice clos au 31/12/2025

(exprimé en dinars tunisiens)

	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
Produits			Charges					
Revenus et autres produits d'exploitation	9 773 911	8 922 701	Variation du stock de produit fini et encours de production	389 271	-20 444	Production	10 163 182	8 902 257
Production	10 163 182	8 902 257	Achats consommés	-3 091 951	-2 426 742	Marge sur cout matières	7 071 231	6 475 515
Marges sur cout matière	7 071 231	6 475 515	Autres charges d'exploitation	-2 364 665	-2 268 134	Valeur ajoutée brut	4 706 566	4 207 381
Valeur ajoutée brut	4 706 566	4 207 381	Impôts	-87 055	-94 209	Excédent brut d'exploitation	483 349	246 814
			Charges personnel	-4 136 161	-3 866 358			
			Total	-4 223 217	-3 960 567			
Excédent brut d'exploitation	483 349	246 814	Charges financière	62 898	-37 628	Résultat des activités ordinaires	-62 340	-6 120 768
Autres produits ordinaires	41 481	30 432	Dotations aux amortissements et aux provisions	-877 199	-6 699 302			
Produits placements	550 058	657 729	Autres pertes ordinaires	-7511	-28475			
QP Subv Inv	4 741	10 145	Impôts sur le résultat	-320 158	-300 484			
Total	1 079 629	945 121	Total	-1 141 969	-7 065 889			
Résultat des activités ordinaires	-62 340	- 6 120 768	Effets négatifs des modifications comptables	-	-	Résultat net après modification comptable	-62 340	-6 120 768
Effets positifs des modifications comptables	-	-						
Total	-62 340	- 6 120 768		-	-			

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES-SIAME-

Siège social : Z.I. 8030 GROMBALIA

La société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques - SIAME, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M Jamel SASSI & M Mohamed TRIKI « Infirst Auditors ».

GROUPE-SIAME

Rue des mathématiques zone industrielle 8030-Grombalia

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Note	2025	2024
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/25	Au 31/12/24
Actifs immobilisés			
Ecarts d'acquisition		1 641 348	1 641 348
Moins : Amortissements		<u>-1 641 348</u>	<u>-1 641 348</u>
	1	0	0
Immobilisations incorporelles		11 417 617	10 184 729
Moins : Amortissements		<u>-4 054 006</u>	<u>-3 654 959</u>
<i>S/Total</i>	2	7 363 611	6 529 769
Immobilisations corporelles		49 466 235	46 707 560
Moins : Amortissements		<u>-38 321 789</u>	<u>-37 292 653</u>
<i>S/Total</i>	3	11 144 446	9 414 907
Titres mis en équivalence		0	0
Immobilisations financières		2 858 398	2 284 149
Moins : Provisions		<u>-309 782</u>	<u>-295 831</u>
<i>S/Total</i>	4	2 548 616	1 988 318
Total des actifs immobilisés		21 056 673	17 932 994
Autres actifs non courants	5	51 437	87 884
Total des actifs non courants		21 108 110	18 020 878
ACTIFS COURANTS			
Stocks		25 361 902	29 508 315
Moins : Provisions		<u>-1 777 402</u>	<u>-1 589 218</u>
<i>S/Total</i>	6	23 584 500	27 919 097
Clients et comptes rattachés		20 071 805	16 154 329
Moins : Provisions		<u>-3 328 929</u>	<u>-3 303 358</u>
<i>S/Total</i>	7	16 742 876	12 850 971
Autres actifs courants		4 172 141	7 698 060
Moins : Provisions		<u>-579 344</u>	<u>-626 949</u>
<i>S/Total</i>	8	3 592 797	7 071 110
Placements et autres actifs financiers	9	779 336	886 090
Liquidités et équivalent de liquidités	10	1 179 989	996 505
Total des actifs courants		45 879 498	49 723 773
Total des actifs		66 987 608	67 744 651

GROUPE-SIAME

Rue des mathématiques zone industrielle 8030-Grombalia

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2025 Au 31/12/25	2024 Au 31/12/24
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		15 444 000	15 444 000
Réserves consolidées		14 621 368	12 071 963
Autres capitaux propres		-3 690	266
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		30 061 678	27 516 229
Résultat de l'exercice consolidé		4 178 001	2 383 035
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	11	34 239 679	29 899 263
INTÉRÊTS MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires		1 765 069	383 570
Résultat des minoritaires		40 061	-114 208
Total des intérêts minoritaires	12	1 805 130	269 362
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	13	529 916	1 214 367
Autres passifs non courants		5 505	0
Provisions		82 970	130 673
Total des passifs non courants		618 391	1 345 041
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	7 898 632	8 204 223
Autres passifs courants	15	7 187 736	7 300 420
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	15 238 040	20 726 341
Total des passifs courants		30 324 408	36 230 984
Total des passifs		30 942 799	37 576 025
Total des capitaux propres, intérêts minoritaires et des passifs		66 987 608	67 744 651

GROUPE-SIAME

Rue des mathématiques zone industrielle 8030-Grombalia

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	Note	2025 Au 31/12/25	2024 Au 31/12/24
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	1	61 033 614	63 103 641
Production immobilisée		0	727 826
Autres produits d'exploitation	2	32 244	338 708
Total des produits d'exploitation		61 065 858	64 170 175
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation de stock des PF et des encours		2 112 265	335 986
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	3	35 561 794	39 787 147
Charges de personnel	4	9 310 511	11 730 398
Dotations aux amortissements et aux provisions	5	2 564 963	2 305 967
Autres charges d'exploitation	6	3 261 401	3 976 073
Total des charges d'exploitation		52 810 934	58 135 572
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 254 924	6 034 603
Produits des placements		0	625
Charges financières nettes	7	2 728 982	2 915 361
Autres gains ordinaires	8	214 548	182 543
Autres pertes ordinaires		383 723	109 449
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		5 356 767	3 192 962
Impôt sur les bénéfices	9	1 138 705	924 135
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		4 218 062	2 268 827
Pertes extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		4 218 062	2 268 827
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		0	0
Quote-part dans le résultat des sociétés mise en équivalence		0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		4 218 062	2 268 827
Quote-part des intérêts minoritaires	10	40 061	-114 208
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		4 178 001	2 383 035

GROUPE- SIAME

Rue des mathématiques zone industrielle 8030-Grombalia

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	2025 Au 31/12/25	2024 Au 31/12/24
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 218 062	2 268 827
- <i>Ajustements pour :</i>		
. Dotation aux amortissements & provisions	1 597 027	2 305 967
. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
. Variation des stocks	F.1 4 146 412	-843 579
. Variation des créances	F.2 -3 917 476	3 449 702
. Variation des autres actifs	F.3 3 525 919	-1 063 595
. Variation des fournisseurs	F.4 -305 591	-770 894
. Variation des autres passifs	F.5 -107 179	0
. Variation écart de conversion	-23 906	0
. Plus ou moins-value de cession d'immobilisations	0	-49 395
. Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	0	-195 041
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	9 133 268	5 101 991
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F.6 -3 991 563	-3 053 008
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	49 395
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-574 249	0
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	0	36 636
- Décaissement provenant de l'acquisition des autres actifs non courants	0	-58 294
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement	-4 565 812	-3 025 271
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Encaissement suit à l'émission d'actions		
- Variation Fonds social	9 878	-336 040
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-2 779 920	-1 853 028
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	0
- Encaissement provenant des subventions d'investissement	19 950	202 528
- Encaissement provenant des emprunts	72 733	161 245
- Remboursement des emprunts	-591 500	-1 007 501
- Variation provenant des crédits de gestion	-4 944 687	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	-8 213 546	-2 832 796
- Ajustement lié à la variation de périmètre de consolidation	4 432 120	0
VARIATION DE TRESORERIE	786 029	-756 076
Trésorerie au début de l'exercice	F.7 585 349	1 341 425
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F.8 1 371 378	585 349

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE 2025

I. PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le groupe « SIAME » est composé de cinq sociétés :

**SIAME
(Société mère)** La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est une société anonyme créée en date du 12 mai 1976 par la « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer et à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et, généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

**CONTACT
(Société filiale)** La société CONTACT est une société à responsabilité limitée totalement exportatrice ayant un capital de 2 810 000 TND créée en 1998, exerçant dans le domaine de la sous-traitance industrielle notamment l'assemblage de divers types de connecteurs pour l'électronique et l'automobile pour des donneurs d'ordre étrangers.

**SIAME INTERNATIONAL
(Société filiale)** La société SIAME INTERNATIONAL est une société de commerce international, ayant un capital de 150 000 TND. Elle a été créée en janvier 2009 pour subvenir aux besoins des clients du réseau commercial international de la SIAME en marchandises non produites par elle.

**TOUTALU
(Société filiale)** La société TOUTALU est une société anonyme, créée en janvier 2007, ayant un capital de 4 800 000 TND. Elle a pour activité la fonderie de pièces en aluminium et notamment celles des accessoires de lignes.

**SIAME ELECTRIC ALGERIE
(Société filiale)** Dans le cadre de la stratégie de croissance à l'international de la SIAME et pour le renforcement de sa présence sur les marchés à fort potentiel, il y a eu création en 2024 de cette filiale en Algérie avec un capital de 22.000.000 DZD. Elle exerce dans le domaine de fabrication du matériel et appareillage électrique.

II. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

- DETERMINATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions de la loi n° 2001-117 du 06 décembre 2001 portant promulgation du code des sociétés commerciales et de la norme NCT n°35 & n°38, les sociétés retenues dans le

périmètre de consolidation du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME », se présentent comme suit :

Raison Sociale	Pourcentage de contrôle		Type de contrôle		Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
SIAME	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	100,00%	100,00%	Intégration globale	Intégration globale
CONTACT	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	100,00%	100,00%	Intégration globale	Intégration globale
SIAME INTERNATIONAL	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	99,99%	99,99%	Intégration globale	Intégration globale
TOUTALU(1)	52,08%	89,28%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	52,08%	89,28%	Intégration globale	Intégration globale
SIAME ALGERIE	70,00%	70,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	65,21%	68,93%	Intégration globale	Intégration globale
IAT(2)	N/A	41,00%	N/A	Contrôle exclusif	N/A	41,00%	N/A	Intégration globale
MEDIKA-TECH(2)	N/A	51,00%	N/A	Contrôle exclusif	N/A	20,91%	N/A	Intégration globale
IAT EUROPE(2)	N/A	95,00%	N/A	Contrôle exclusif	N/A	38,95%	N/A	Intégration globale

- (1) Au cours de l'exercice 2025, la société TOUTALU a procédé à une augmentation de son capital social réservée à l'entrée d'un nouvel actionnaire. Cette opération a eu pour effet de ramener la participation de la société SIAME dans le capital de sa filiale TOUTALU de 89,28 % à 52,08 %, entraînant ainsi une dilution de sa quote-part.

Nonobstant cette dilution, la société SIAME détient toujours la majorité du capital de la société TOUTALU et en assure le contrôle effectif au sens des dispositions du Code des Sociétés Commerciales et des normes comptables en vigueur. En conséquence, et conformément aux règles d'établissement des états financiers consolidés, la société TOUTALU continue de faire l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les comptes du Groupe.

- (2) Au cours de l'exercice 2025, la société mère SIAME a enregistré une modification du périmètre de consolidation portant sur la société IAT, précédemment consolidée selon la méthode de l'intégration globale. Cette modification est intervenue à la suite d'une augmentation de capital réservée à des tiers ayant entraîné une dilution de la participation passant de 41% à 14,99% et une perte du contrôle exercé par la société mère sur ladite filiale.

En conséquence, la société IAT et ses filiales IAT EUROPE et MEDIA-TECH ont été exclues du périmètre de consolidation. Les états financiers consolidés tiennent compte des incidences résultant de cette sortie de périmètre, conformément aux principes et règles comptables applicables en matière de consolidation. La participation résiduelle de 14,99 % détenue par SIAME dans IAT est désormais comptabilisée en tant qu'immobilisation financière.

- METHODES DE CONSOLIDATION

* INTEGRATION GLOBALE

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres, chacun des éléments d'actifs et de passifs de chaque filiale, en dégageant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat. Elle est appliquée pour les entreprises du groupe qui sont contrôlées de manière exclusive.

III. PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

1- L'intégration des comptes

Pour la société contrôlée d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement. L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégrées globalement.

2- La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes de l'établissements étranger SIAME ELECTRIC ALGERIE est effectuée après l'intégration des comptes.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultat ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de changes aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

3- L'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;

- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

4- L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

5- Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

6- Traitement des écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Sur cette base, la société SIAME a amorti le goodwill linéairement sur 5 ans.

7- Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de SIAME dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participation y afférents. Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le Groupe SIAME n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2025 et la date d'arrêté des états financiers consolidés, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures du groupe.

V. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1- REFERENTIEL COMPTABLES

Les états financiers consolidés du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » sont élaborés à partir des comptes individuels des sociétés incluses dans le périmètre. Ceux-ci sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur, notamment les principes comptables relatifs à la consolidation des états financiers et au Système Comptable des Entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par :

- Le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables de consolidation (normes 35 à 37) ;
- La norme relative aux regroupements d'entreprises (norme 38).

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

2- LES BASES DE MESURE

- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Les logiciels ont été amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans.

- ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est l'écart de valeur constaté entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération. Il est amorti sur une période de 5 ans.

- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Les immobilisations corporelles comptabilisées selon le modèle de réévaluation chez certaines filiales conformément à la nouvelle NCT 05 ont été retraitées pour se conformer au modèle du coût historique adopté par le groupe. Ces biens ont été amortis selon la méthode linéaire.

- LE PORTEFEUILLE DES TITRES

Les titres composant le portefeuille du groupe sont enregistrés à leur coût historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire est, normalement, calculée par référence :

- A la quote-part des capitaux propres, ajustée le cas échéant, d'éléments non-inscrits en comptabilité, pour les titres non cotés à la BVMT ;
- Au cours boursiers moyens du mois de décembre 2025, pour les titres cotés à la BVMT.

- LES STOCKS ET ENCOURS

Pour la valorisation de ses stocks, le groupe utilise la méthode du coût moyen pondéré ; la marge intra-groupe étant éliminée pour les besoins de la consolidation.

- PLACEMENTS

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « Immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont le groupe n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

- PRISE EN COMPTE DES REVENUS

Les revenus quelle que soit l'activité qui les génère, sont pris en compte à la livraison. Le chiffre d'affaires consolidé est exprimé hors TVA après élimination des opérations intra-groupe.

- CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISE

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont converties en utilisant le taux de change en vigueur au 31 décembre 2025. La différence est passée en résultat de l'exercice.

- L'IMPOTS DIFFERES

Les sociétés du Groupe SIAME sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

VI. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

6.1. NOTES SUR LE BILAN

B.1. Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition nets au 31 décembre 2025 présentent un solde nul et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Ecart d'acquisition "CONTACT"	1 121 115	1 121 115
Ecart d'acquisition "TOUTALU"	520 233	520 233
Sous total	1 641 348	1 641 348
Amortissements Ecart d'acquisition "CONTACT"	-1 121 115	-1 121 115
Amortissements Ecart d'acquisition "TOUTALU"	-520 233	-520 233
Sous total	-1 641 348	-1 641 348
Total	0	0

B.2. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Investissement de recherche et de développement	4 365 163	4 017 020
Concessions, marques, brevets et licences	1 034 332	1 034 332
Logiciels	652 390	700 751
Site web	0	8 690
Immobilisations incorporelles encours	5 365 732	4 423 936
Sous total	11 417 617	10 184 729
Amortissements	-4 054 006	-3 654 959
Total	7 363 611	6 529 769

B.3. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Terrains	2 459 279	879 080
Construction	9 574 600	8 927 299
Matériels industriels	28 237 843	27 911 392
Installations, aménagement et agencements	4 129 378	4 237 405
Matériels de transport	2 050 992	2 368 640
Equipements de bureaux	1 924 577	2 201 669
Autres immobilisations corporelles	65 196	65 196
Immobilisations encours	1 024 370	116 879
Sous total	49 466 235	46 707 560
Amortissements	-38 321 789	-37 292 653
Total	11 144 446	9 414 907

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles se présente au 31 décembre 2025 comme suit :

GROUPE-SIAME

Rue des mathématiques zone industrielle 8030-Grombalia

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDE

Désignation	Valeurs Brutes					Amortissements				VCN
	31/12/2024	Acquisition	Cession/REGUL	Reclassement	31/12/2025	31/12/2024	Dotation	Cession/REGUL	31/12/2025	
<u>Immobilisations Incorporelles</u>										
Investissement de recherche et de développement	4 017 020	788 829	-440 686	0	4 365 163	1 931 689	453 207	-10 277	2 374 619	1 990 544
Concessions, marques, brevets et licences	1 034 332	0	0		1 034 332	1 031 680	1 926	0	1 033 606	726
Logiciels	700 751	0	-48 361	0	652 390	683 350	8 425	-45 994	645 781	6 609
Site web	8 690	0	-8 690		0	8 240	0	-8 240	0	0
Immobilisations incorporelles encours	4 423 936	1 035 548	-93 752		5 365 732	0	0	0	0	5 365 732
Sous Total	10 184 729	1 824 377	-591 489	0	11 417 617	3 654 959	463 558	-64 511	4 054 006	7 363 611
<u>Immobilisations Corporelles</u>										
Terrains	879 080	1 580 199	0	0	2 459 279	0	0	0	0	2 459 279
Construction	8 927 299	508 821	0	138 480	9 574 600	6 439 546	285 239	0	6 724 785	2 849 815
Matériels industriels	27 911 392	394 253	-67 802	0	28 237 843	24 193 528	1 035 892	-35 998	25 193 422	3 044 421
Installations, aménagement et agencements	4 237 405	62 759	-32 306	-138 480	4 129 378	2 857 464	192 689	-24 357	3 025 796	1 103 582
Matériels de transport	2 368 640	109 119	-426 767	0	2 050 992	1 855 482	133 480	-377 819	1 611 143	439 849
Equipements de bureaux	2 201 669	37 429	-314 521		1 924 577	1 946 633	89 549	-269 539	1 766 643	157 934
Autres immobilisations corporelles	65 196	0	0		65 196	0	0	0	0	65 196
Immobilisations encours	116 879	907 491	0	0	1 024 370	0	0	0	0	1 024 370
Sous Total	46 707 560	3 600 071	-841 396	0	49 466 235	37 292 653	1 736 849	-707 713	38 321 789	11 144 446
TOTAL	56 892 289	5 424 448	-1 432 885	0	60 883 852	40 947 612	2 200 407	-772 224	42 375 795	18 508 057

B.4. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Dépôts et cautionnements	276 136	266 533
Titres de participation	2 530 633	1 935 793
Prêts	51 629	81 823
Sous total	2 858 398	2 284 149
Moins : Provisions	-309 782	-295 831
Total	2 548 616	1 988 318

Les titres de participation s'élevant au 31 décembre 2025 à 2 530 633 DT se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Fonds gérés	2 000 000	1 600 000
SIALE	129 250	129 250
SERPAC	750	750
EPICORPS	36 263	36 263
DAR EDDOHN	50 000	50 000
SITEL	119 530	119 530
IAT	194 840	0
Total	2 530 633	1 935 793

B.5. Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Charges à répartir	51 437	87 884
Total	51 437	87 884

B.6. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Stocks matières premières	14 558 304	15 650 572
Stocks Consommables	781 897	773 039
Stocks Pièces de rechanges	184 743	189 338
Stocks de produits finis et semi-finis	9 169 559	11 244 092
Stocks de marchandises	472 021	1 651 275
Stocks en transit	195 378	0
Sous total	25 361 902	29 508 315
Moins : Provisions	-1 777 402	-1 589 218
Total	23 584 500	27 919 097

B.7. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Clients ordinaires	15 328 994	12 053 659
Clients, effets à recevoir	1 010 863	434 350
Clients douteux	3 731 948	3 666 321
Sous total	20 071 805	16 154 329
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	-3 328 929	-3 303 358
Total	16 742 876	12 850 971

B.8. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Etat, impôts et taxes actif	14 752	11 358
Etat, Crédit de TVA	1 710 768	2 792 575
Etat, Crédit d'impôts	522 254	1 227 429
Avances et acomptes au personnel	121 820	82 232
Avances et acomptes fournisseurs	111 927	453 258
Débiteurs divers	1 220 143	2 559 213
Comptes d'attentes	85 917	51 568
Charges constatées d'avance	328 907	410 801
Produits à recevoir	55 653	109 626
Sous total	4 172 141	7 698 060
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	-579 344	-626 949
Total	3 592 797	7 071 110

B.9. Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Placements	893 644	893 644
Sous total	893 644	893 644
Provisions pour dépréciation des actifs financiers	-114 308	-7 555
Total	779 336	886 090

B.10. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Banques	1 007 778	714 101
Caisse	48 185	2 982
Valeurs à l'encaissement	124 026	279 421
Total	1 179 989	996 505

B.11. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Capital social	15 444 000	15 444 000
Réserves consolidées	14 621 368	12 071 962
Ecart de conversion	-23 640	266
Subventions d'investissement	19 950	0
Sous total	30 061 678	27 516 228
Résultat consolidé	4 178 001	2 383 035
Total	34 239 679	29 899 263

Le tableau de variations des capitaux propres au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

GROUPE-SIAME

Rue des mathématiques zone industrielle 8030-Grombalia

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	Capital social	Subvention d'investissement	Réserve spéciale d'investissement	Ecart de conversion	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Total	Réserves des minoritaires	Résultat des minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2024	15 444 000	0	0	266	12 071 962	2 383 035	29 899 263	383 570	-114 208	269 362
Affectation du résultat de l'exercice 2024					2 383 035	-2 383 035	0	-114 208	114 208	0
<i>Résultats reportés</i>							0			0
<i>Dividendes</i>					-2 779 920		-2 779 920			0
Dividendes décidés aux minoritaires des sociétés intégrés							0			0
Variation de l'écart de conversion				-23 906			-23 906			0
Subvention d'investissement		19 950					19 950			0
Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat							0			0
Variation Fonds social					9 878		9 878			0
Variation périmètre					2 936 413		2 936 413	1 495 707		1 495 707
Résultat de l'exercice 2025						4 178 001	4 178 001		40 061	40 061
Capitaux propres au 31/12/2025	15 444 000	19 950	0	-23 640	14 621 368	4 178 001	34 239 679	1 765 069	40 061	1 805 130

Le résultat par action au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Résultat consolidé	4 178 001	2 383 035
Nombre d'action pondéré	15 444 000	15 444 000
Résultat par action	0,271	0,154

B.12. Intérêts minoritaires

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Réserves des minoritaires	1 765 069	383 570
Résultat des minoritaires	40 061	-114 208
Total	1 805 130	269 362

Le détail des réserves et résultat des minoritaires au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Désignation	Réserves des minoritaires	Résultat des minoritaires
SIAME INTERNATIONAL	22	3
CONTACT	90	4
TOUTALU	1 535 510	-84 470
SIAME ALGERIE	229 447	124 524
Total	1 765 069	40 061

B.13. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Emprunts bancaires	357 503	1 088 430
Emprunts Leasing	172 413	125 938
Total	529 916	1 214 367

B.14. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Fournisseurs d'exploitation	6 379 024	6 124 019
Fournisseurs, factures non parvenues	18 066	506 596
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	1 480 220	1 512 008
Fournisseurs d'immobilisations	21 322	61 601
Total	7 898 632	8 204 223

B.15. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Etat, impôts et taxes passifs	782 369	2 812 485
Organismes sociaux	790 989	1 678 878
Personnel et comptes rattachés	420 574	908 902
Clients, avances et acomptes	171 338	167 282
Dividendes et autres distributions	2 781 082	1 162
Créditeurs divers	549 863	1 311 155
Charges à payer	1 529 096	404 095
Comptes d'attentes	162 425	0
Produits constatés d'avance	0	16 460
Total	7 187 736	7 300 420

B.16. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Crédits de gestion	12 298 520	17 243 207
Echéance à moins d'un an /crédits	1 728 193	2 131 914
Intérêts courus sur emprunts	5 812	46 420
Découverts bancaires	587 947	1 304 800
Effets escomptés non échus	617 568	0
Total	15 238 040	20 726 341

6.2. NOTES SUR LE RESULTAT

R.1. Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Chiffre d'affaires	61 033 614	63 103 641
Total	61 033 614	63 103 641

R.2. Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Produits des activités annexes	1 002	0
Quote-part subventions d'investissements	28 022	195 690
Subventions d'exploitation	3 220	143 018
Total	32 244	338 708

R.3. Achats de matières et d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Achats stockés de matières premières	30 347 659	32 510 634
Carburants	190 351	217 350
Achats de marchandises	1 813 069	2 629 149
Achats de fournitures consommables	1 383 832	1 390 817
Achats d'études et prestations de services	123 639	236 704
Achats non stockés de matières et fournitures	80 472	412 562
Frais/Achat	39 188	26 194
Variation de stocks	506 372	1 090 579
Eaux	18 984	20 081
Electricité & Gaz	1 058 228	1 253 078
Total	35 561 794	39 787 147

R.4. Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Salaires et compléments de salaires	7 869 826	10 028 195
Charges sociales	1 440 685	1 702 203
Total	9 310 511	11 730 398

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 736 849	1 881 562
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	463 558	387 946
Dotations aux provisions des immobilisations financières	121 856	0
Dotations aux provisions des stocks	1 678 514	1 504 050
Dotations aux provisions des autres actifs courants	35 774	0
Dotations aux provisions des créances clients	37 352	121 172
Dotations aux provisions des risques et charges	8 865	1 565
Résorption des charges à répartir	52 526	59 044
Reprise sur provisions	-1 570 331	-1 649 371
Total	2 564 963	2 305 967

R.6. Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Sous traitance	68 400	34 815
Locations	54 137	135 271
Entretiens et réparations	549 569	930 337
Primes d'assurance	167 358	315 525
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	537 482	779 257
Publicités & relations publiques	107 661	133 915
Transports	244 384	301 776
Déplacements, Missions et Réceptions	266 494	506 622
Commissions sur vente	113 545	146 439
Frais Postaux & Télécommunications	64 554	100 041
Services bancaires et assimilés	328 279	352 915
Jetons de présence	90 000	107 500
Impôts et Taxes	798 455	814 843
Autres services extérieurs	36 508	102 289
Transfert de charges	-165 425	-785 473
Total	3 261 401	3 976 073

R.7. Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Charges d'intérêts	2 598 328	2 772 760
Pertes de change	673 415	422 138
Gains de change	-532 802	-328 704
Produits financiers	-80 920	-72 052
Agios bancaires	70 961	121 217
Total	2 728 982	2 915 361

R.8. Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Autres gains ordinaires	130 124	133 148
Produits nets sur cessions d'immobilisations	84 424	49 395
Total	214 548	182 543

R.9. Impôt sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Impôts sur les bénéfices	1 153 457	924 135
Impôts différés	-14 752	0
Total	1 138 705	924 135

R.10. Quote-part des intérêts minoritaires

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Quote-part des minoritaires - Société SIAME INTERNATIONAL	3	13
Quote-part des minoritaires - Société CONTACT	4	-3
Quote-part des minoritaires - Société TOUTALU	-84 470	59 925
Quote-part des minoritaires - Société SIAME ALGERIE	124 524	68 518
Quote-part des minoritaires - Société IAT	0	-247 580
Quote-part des minoritaires - Société IAT EUROPE	0	-12 282
Quote-part des minoritaires - Société MEDIA TECH	0	17 201
Total	40 061	-114 208

6.2. NOTES SUR LES FLUX

F.1. Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation
Rubrique « Stocks »	29 508 315	25 361 902	4 146 413

F.2. Variation des créances clients

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation
Rubrique « Clients et comptes rattachés »	16 154 329	20 071 805	-3 917 476

F.3. Variation des autres actifs

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation
Rubrique « Autres actifs courants »	7 698 060	4 172 141	3 525 919

F.4. Variation des dettes fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Rubrique « Fournisseurs et comptes rattachés »	7 898 632	8 204 223	-305 591

F.5. Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Rubrique « Autres passifs non courants »	5 505	0	5 505
Rubrique « Autres passifs courants »	7 187 736	7 300 420	-112 684
Total	7 193 241	7 300 420	-107 179

F.6. Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	31/12/2025
Acquisition - Immobilisations incorporelles	-1 232 888
Acquisition - Immobilisations corporelles	-2 758 675
Total	-3 991 563

F.7. Trésorerie au début de l'exercice

Justif trésorerie	Solde au 31/12/2024
Liquidités et équivalent de liquidités	996 505
Placements et autres actifs financiers	893 644
Concours bancaires et autres passifs financiers	-20 726 341
Ajustements	
Crédits de gestion	17 243 207
Echéance à moins d'un an /crédits	2 131 914
Intérêts courus sur emprunts	46 420
Total trésorerie	585 349

F.8. Trésorerie à la clôture de l'exercice

Justif trésorerie	Solde au 31/12/2025
Liquidités et équivalent de liquidités	1 179 989
Placements et autres actifs financiers	779 336
Concours bancaires et autres passifs financiers	-15 238 040
Ajustements	
Crédits de gestion	12 298 520
Echéance à moins d'un an /crédits	1 728 193
Intérêts courus sur emprunts	5 812
Effets escomptés non échus	617 568
Total trésorerie	1 371 378

VII. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

Les engagements hors bilan du groupe « SIAME » se détaillent comme suit :

1.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN DE LA SOCIETE SIAME

Les engagements hors bilan de la « SIAME-SA » se détaillent au 31 décembre 2025 comme suit :

I. NANTISSEMENTS

- ✓ Nantissement de premier rang sur un matériel au profit de l'AMEN BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit de 2 KTND totalement remboursé au 31 décembre 2025 ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété constituée par deux lots de terrains sis à la zone industrielle de GROMBALIA au profit de la BIAT, et ce, en contrepartie d'un crédit de 1,5 KTND contracté en date du 8 mai 2009 et totalement remboursé au 31 décembre 2025 ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BIAT en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 8,1 KTND ;

- ✓ Hypothèque immobilière en rang disponible sur la propriété, objet du titre foncier n°643257 sise à GROMBALIA, d'une superficie globale de 19875 m² et nantissement du fonds de commerce et du matériel de l'usine au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits à court terme de la somme de 6 KTND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BANQUE DE TUNISIE, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 4,850 KTND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang disponible portant sur les 15 875 parts indivises dans la propriété sise à GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 et nantissement en 1er rang sur l'ensemble du matériel à acquérir dans le cadre du programme d'investissement 2014-2016, au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 2 KTND. Au 31 décembre 2025, la totalité des 1,660 KTND débloqués a été remboursée.
- ✓ Hypothèque en faveur de la Banque Nationale Agricole pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 3,1 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;
- ✓ Hypothèque en faveur de la BIAT pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 4,9 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;
- ✓ Hypothèque en faveur de ATTIJARI BANK pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 1,250 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de la ZITOUNA BANQUE en garantie du remboursement d'une enveloppe de financement Chiraet d'un montant de 6 KTND ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de l'Arab Tunisian Bank en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 4,850 KTND.
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de la BIAT en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 2,300 KTND.
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur d'ATTIJARI BANK en garantie du remboursement du crédit à moyen terme Crédit COVID de 3 KTND.
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de l'Arab Tunisian Bank en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 5,150 KTND.
- ✓ Hypothèque additionnelle en faveur de la BIAT pour sureté et garantie du remboursement du montant additionnel d'une enveloppe de crédits de gestion de 1,9 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul.

II. CAUTIONS SOLIDAIRES

1- « SITEL »

- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la Banque de Tunisie, pour garantir une enveloppe de

crédits de gestion s'élevant à 700 KTND pour le compte de la filiale « SITEL », autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015 ;

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « SITEL » au profit de la BNA d'une caution solidaire pour l'obtention d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 700 KTND, autorisé par le conseil n°159 du 22 juin 2018.

2- « IAT »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de de l'ATB d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 160 KTND autorisée par le conseil n°171 du 07 septembre 2020.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 450 KTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021.

III. CAUTIONS BANCAIRES

Au 31 décembre 2025, le total des cautions bancaires s'élève à 6 928 516 TND ventilé par banque comme suit :

BANQUE	DOUANE	FOURNISSEUR	MARCHE PUBLIQUE	Total
AB	100 190		132 877	233 067
ATB	542 000	22 000	119 676	683 676
ATTIJARI	961 760			961 760
BH	374 500			374 500
BIAT GR	305 717			305 717
BIAT T	2 098 545		183 832	2 282 377
BNA	28 000			28 000
BT	54 350			54 350
STB	128 020			128 020
ZITOUNA	342 900			342 900
Total	4 935 982	22 000	436 385	5 394 367

IV. AUTRES ENGAGEMENTS

La société « SIAME » a ouvert auprès des établissements bancaires des lettres de crédit pour un montant de 584 486 \$, soit un total converti de 1 695 535 TND se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	USD	TND
GUANGZHOU	21 385	62 035,747
HANGZHOU	71 100	206 253,990
LS ELECTRIC	422 001	1 224 182,701
YIZUMI	70 000	203 063,000
Total général	584 486	1 695 535

V. EFFETS ESCOMPTES ET NON ECHUS

Le montant des effets escomptés et non encore échus au 31 décembre 2025 s'élève à 9 626 310 TND.

1.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN DE LA SOCIETE CONTACT

- ✓ En vertu d'un contrat de prêt à usage, signé en date du 23 mars 2001, entre la société CONTACT » et son client « TYCO ELECTRONICS », ce dernier a fourni en faveur de la société un ensemble de matériel nécessaire à l'activité de sous-traitance. La société CONTACT s'engage à ce que ce matériel ne soit utilisé que pour la fabrication des pièces demandées par

« TYCO ELECTRONICS », et lors de son retour il devra faire l'objet de vérification, d'une remise au standard, d'un nettoyage et devra être en parfait état de fonctionnement ;

- ✓ En 2016, la société « CONTACT » a donné à ATTIJARI BANK un nantissement de fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie consistant en une unité d'assemblage et d'injection de pièces techniques sise à la zone industrielle de Grombalia et un nantissement en 1 er rang sur le matériel servant à exploiter le fonds de commerce dont l'acquisition sera financée par l'emprunt à moyen terme contractés de 500 m TND

Au cours de l'exercice 2025, et en date du 23 mai 2025, la société CONTACT a reçu la mainlevée relative à cette caution.

- ✓ En 2018, la société « CONTACT » a donné à la BH BANK un nantissement de fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie consistant en une unité d'assemblage et d'injection de pièces techniques sise à la zone industrielle de Grombalia et un nantissement en 1 er rang sur le matériel servant à exploiter le fonds de commerce dont l'acquisition sera financée par l'emprunt à moyen terme contractés de 450 m TND

- ✓ En 2023, la société « CONTACT » a donné à la BTK un nantissement de rang utile portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce constitué d'une unité d'assemblage de divers types de connecteurs pour l'électronique et l'automobile sis à la zone industrielle de Grombalia.

« GROUPE SIAME »
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les actionnaires du Groupe SIAME,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 18 novembre 2025, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du « Groupe SIAME », qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 34 239 679 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4 178 001 DT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du « Groupe SIAME » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe relatif à d'autres points

Au cours de l'exercice 2025, le juge d'instruction a ordonné le placement sous contrôle judiciaire de la société mère SIAME ainsi que de sa filiale TOUTALU. Par ailleurs, une ordonnance rendue par le Tribunal de première instance de Tunis a décidé la désignation de trois mandataires de justice pour la société mère SIAME.

En date du 27 Juin 2025, Monsieur le Juge d'Instruction a ordonné la levée du gel sur les comptes de la SIAME pour lui permettre de continuer son activité dans les conditions habituelles.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions

ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1- Dépenses de recherche et développement

La société mère SIAME-SA a procédé à la capitalisation des frais de développement pour un montant brut total de 9 750 591 TND au 31 décembre 2025. L'amortissement cumulé s'élève à 2 328 332 TND à la même date. La méthode d'amortissement retenue est basée sur les avantages futurs attendus de la vente ou de l'utilisation du nouveau produit.

Nos travaux ont consisté à vérifier que toutes les conditions de capitalisation des frais de développement sont respectées, notamment :

- L'identification claire du produit ou du procédé et la mesure fiable des coûts qui lui sont attribuables ;
- La démonstration de la faisabilité technique de la fabrication du produit ou du procédé ;
- L'intention de la société de produire et de commercialiser ou d'utiliser le nouveau produit ou procédé ;
- L'existence d'un marché potentiel ou d'une utilité interne pour le produit ou procédé ;
- La disponibilité de ressources suffisantes pour mener le projet à terme et commercialiser ou utiliser le produit ou procédé.

La société nous a communiqué une note explicative sur les projets de développement en cours de réalisation qui présente une description des projets ainsi que les projections y relatives.

2- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par la société mère au titre de l'exercice 2025 s'élève à 46 577 353 TND.

Les procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à contrôler la conformité du processus de comptabilisation des revenus, en procédant notamment au rapprochement avec la base commerciale et à la vérification du respect de la convention comptable relative au rattachement des charges aux produits.

5. Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats

Financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations

susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 03 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la société SIAME et de ses filiales.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans les systèmes de contrôle interne de la société SIAME et de ses filiales, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 11 Juin 2026

Les commissaires aux comptes

INFIRST AUDITORS

Mohamed Triki

Jamel Sassi

ATTIJARI PREMIUM SICAV RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS
2026

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **ATTIJARI PREMIUM SICAV** » clos le 31 Mars 2026 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 31 Mars 2026 annexés au présent rapport font apparaître un total actif de **56 825 842** dinars un actif net de **56 749 331** dinars et une valeur liquidative de **103.260** dinars. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conclusion de l'examen limité

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 Mars 2026 tels qu'annexés au présent rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les observations suivantes :

- ❶ Le paragraphe (b) de la note (2.2) des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « **ATTIJARI PREMIUM SICAV** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ❷ La société « **ATTIJARI PREMIUM SICAV** » emploie 36,74 % de son actif en disponibilités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis le 30 Avril 2026

Le Commissaire Aux Comptes Aymen EL ABED

BILAN
arrêté au 31-03-2026
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/03/2026	31/12/2025
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	30 953 099	27 234 535
a - Actions Valeurs assimilées et droits rattachés		2 000 020	-
b - Obligations et Valeurs assimilées		28 953 079	27 234 535
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		25 869 516	94 767
a - Placements monétaires	3-3	4 992 923	-
b - Disponibilités	3-5	20 876 594	94 767
AC 3 - Créances d'exploitation	3-6	3 226	483
AC 4 - Autres actifs			
TOTAL ACTIF		56 825 842	27 329 785
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-9	68 976	41 445
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-10	7 534	12 833
TOTAL PASSIF		76 511	54 278
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-7	55 760 084	27 000 756
CP 2 - Sommes distribuables	3-8	989 247	274 751
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		564 353	-
b - Sommes distribuables de la période		424 894	274 751
ACTIF NET		56 749 331	27 275 507
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		56 825 842	27 329 785

ETAT DE RESULTAT
Période du 01 janvier au 31-03-2026
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026	Période du 21/03/2025 au 31/12/2025
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	519 326	468 559
a - Dividendes		-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		519 326	468 559
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	123 844	92 140
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		643 171	560 699
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-11	-172 027	-134 938
REVENU NET DES PLACEMENTS		471 144	425 761
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-12	-25 268	-19 473
RESULTAT D'EXPLOITATION		445 875	406 287
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-20 981	-131 537
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		424 894	274 751
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		20 981	131 537
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-	-
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		346 291	204 649
* Frais de négociation de titres		-1	-65
RESULTAT NET DE LA PERIODE		792 166	610 872

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 31-03-2026

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 31/03/2026 au 31/03/2026	Période du 21/03/2025 au 31/12/2025
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	792 166	610 872
a - Résultat d'exploitation	445 875	406 287
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-	-
c - +/- values réalisées sur cession de titres	346 291	204 649
d - Frais de négociation de titres	-1	-65
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-
-		
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>	<u>28 681 658</u>	<u>25 664 635</u>
a - Souscriptions	63 773 299	70 292 250
* Capital	62 873 734	69 770 800
* Régularisation des sommes non distrib.	79 769	383 124
* Régularisations des sommes distrib.	819 796	138 326
b - Rachats	-35 091 641	-44 627 615
* Capital	-34 413 432	-44 015 100
* Régularisation des sommes non distrib.	-127 034	-342 652
- Régularisation des sommes distrib.	-551 175	-269 863
VARIATION DE L'ACTIF NET	29 473 824	26 275 507
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a- En début de la période	27 275 507	1 000 000
b - En fin de la période	56 749 331	27 275 507
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a- En début de période	267 557	10 000
b - En fin de période	549 577	267 557
Valeur liquidative	103.260	101.943
AN 6 Taux de Rendement de la période	1.29%	1.94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/03/2026

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SICAV

ATTIJARI PREMIUM SICAV est une société d'investissement à capital variable de capitalisation de catégorie obligataire régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 19 décembre 2024 sous le n° 71-2024. La SICAV a été constituée le 21 Mars 2025, sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

La gestion d'ATTIJARI PREMIUM SICAV est confiée à la société de gestion « **Attijari Gestion** ».

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est « **ATTIJARI BANK** ».

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 31/03/2026 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 31 Mars 2026 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « **Juillet 2032** » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « **Juillet 2032** » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».*

C. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4 Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ». A la date d'arrêté ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC2- Placements monétaires et disponibilités** ». A la date d'arrêté cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2- Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à 30 953 099 Dinars et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2026	31/12/2025
Coût d'acquisition	30 296 843	27 072 000
- Obligations et valeurs assimilées	28 296 823	27 072 000
- Titres OPCVM obligataires	2 000 020	-
Plus ou moins -values potentielles		-
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
- Titres OPCVM obligataires	-	-
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	656 256	162 535
Total	30 953 099	27 234 535

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 519 326 Dinars pour la période du 01/01/2026 au 31/03/2026 Et se détaillent comme suit :

Libellé	Période du 01-01-2026 au 31/03/2026	Période du 21-03-2025 au 31/12/2025
- Revenus des Obligations	34 644	307 957
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	484 682	160 602
- Revenus des titres OPCVM	-	-
Total	519 326	468 559

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste est égal à 4 992 923 au 31/03/2026 :

Libellé	31/03/2026	31/12/2025
Certificats de dépôts	4 992 138	-
Intérêts courus sur certificats de dépôts	785	-
TOTAL	4 992 923	-

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 123 844 Dinars pour la période 01/01/2026 au 31/03/2026 et se détaillent comme suit :

Libellé	Période du 01-01-2026 au 31/03/2026	Période du 21-03-2025 au 31/12/2025
- Intérêts du compte courant	8 011	1 894
- Intérêts des Certificats de Dépôt	115 834	90 246
Total	123 844	92 140

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à 20 876 594 Dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2026	31/12/2025
- Avoirs en banque	4046	1 510 190
- Sommes à l'encaissement	36 502 430	1 363 957
- Sommes à régler	-15 641 541	-2 781 273
- Intérêts courus/Cpte courant	11 658	1 894
Total	20 876 594	94 767

3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à 3226 Dinars se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2026	31/12/2025
- Retenue à la source sur BTA	3 226	483
Total	3 226	483

3-7 Note sur le capital

Capital au 01-10-2025	
- Montant	27 000 756
- Nombre de titres	267 557
- Nombre d'actionnaires	79
Souscriptions réalisées	
- Montant	62 953 504
- Nombre de titres	623031
- Nombre d'actionnaires nouveaux	99
Rachats effectués	
- Montant	-34 540 466
- Nombre de titres	341011
- Nombre d'actionnaires sortants	29
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	346 291
- Frais de négociation de titres	-1
Capital au 31-03-2026	
- Montant	55 760 084
- Nombre de titres	549 577
- Nombre d'actionnaires	149

3- 8 Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondant aux sommes capitalisables de l'exercice en cours et aux sommes des exercices antérieurs et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2026	31/12/2025
Sommes capitalisables de l'exercice en cours	424 894	274 751
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	564 353	-
Total	989 247	274 751

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à 68 976 Dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2026	31/12/2025
- Gestionnaire	58 085	34 901
- Dépositaire	10 891	6 544
Total	68 976	41 445

3- 10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à 7 534 Dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2026	31/12/2025
- CMF à payer	6 101	3 466
- Etat taxes à payer	6 103	4 367
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	4 238	-
- Honoraires à payer (CAC)	-8 909	5 000
TOTAL	7 534	12 833

*Suite au règlement des honoraires au cours du trimestre.

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 172 027 Dinars pour la période 01/01/2026 au 31/03/2026 et se détaille Comme suit :

Libellé	Période du 01-01-2026 au 31/03/2026	Période du 21-03-2025 au 31/12/2025
- Rémunération du gestionnaire	144 865	113 632
- Rémunération du dépositaire	27 162	21 306
Total	172 027	134 938

3- 12 . Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 25 268 Dinars pour la période 01/01/2026 au 31/03/2026 et se détaille Comme suit :

Libellé	Période du 01-01-2026 au 31/03/2026	Période du 21-03-2025 au 31/12/2025
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	7 890	5 000
- Redevance CMF	15 217	11 936
-Autres charges	426	728
-TCL	1735	1 809
Total	25 268	19 473

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % HTVA l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion» au 1^{er} trimestre 2026 s'élève à 144 865 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15 % HTVA l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au 1^{er} trimestre 2026 s'élève à 27 162 Dinars TTC.

Attijari Premium Sicav

Annexe I

Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/03/2026

Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif	
CODE ISIN	Obligations	7 000 000,000	7 139 669,539	12,56%	
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2	25 000	2 500 000,00	2 511 030,137	4,42%
TN1T1YC5F1E6	BTK LEASING SUB 2025-1	10 000	1 000 000	1 040 381,369	1,83%
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1	30 000	3 000 000	3 087 767,671	5,43%
EOAB20261	AMEN BANK SUB 2026-1	5 000	500 000	500 490,362	0,88%
CODE ISIN	BTA & OBLIGATIONS ETAT	21 296 822,53	21 813 409,318	38,39%	
TN0008000580	BTA 6 3 % OCTOBRE 2026	500	491 933,150	501 667,945	0,88%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	10 000	50 100,000	50 235,014	0,09%
TNJ1M1ZAWYG5	EMP NAT 2022 T2 CA TF	22 000	220 880,000	233 770,192	0,41%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	44 567	451 909,380	456 004,660	0,80%
TN9092FJVKK8	EMP NAT 2024 T4 CB TF	200 000	20 082 000,000	20 571 731,507	36,20%
CODE ISIN	OPCVM	2 000 020,400	2 000 020,400	3,52%	
TN0001600287	SUD OBLIGATAIRE	18 505	2 000 020,400	2 000 020,400	3,52%
CODE ISIN	CERTIFICATS DE DEPOTS	4 992 137,707	4 992 922,545	8,79%	
TNPA9ABDXVS6	CD31/03/26_10J_5MD		4 992 137,707	4 992 922,545	8,79%
Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme			35 287 047,487	35 288 980,64	63,26%

SICAV L'INVESTISSEUR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 MARS 2026

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'INVESTISSEUR, qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV L'INVESTISSEUR au 31 mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. Les actifs de la SICAV L'INVESTISSEUR représentés en valeurs mobilières totalisent 77,69% de l'actif total au 31 mars 2026. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 30 avril 2026

Le Commissaire aux comptes

Fathi Saidi

CFA

SICAV L'INVESTISSEUR

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2026

BILAN

ETAT DE RESULTAT

ETAT DE VARIATION L'ACTIF NET

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2026

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
ACTIF				
Portefeuille-titres	4-1	977 706	982 956	980 852
Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	427 146	379 044	395 057
Obligations et valeurs assimilées	4-3	46 227	83 563	60 546
Emprunts d'Etat	4-4	452 884	479 737	475 816
Bons du trésor assimilables	4-5	51 449	40 613	49 433
Placements monétaires et disponibilités		280 816	284 882	240 140
Placements monétaires	4-6	202 606	202 704	202 647
Disponibilités	4-7	78 210	82 178	37 493
Créances d'exploitation		0	166	0
TOTAL ACTIF		1 258 522	1 268 004	1 220 992
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	4-8	31 217	30 067	31 207
Autres créditeurs divers	4-9	27 628	27 056	22 229
TOTAL PASSIF		58 845	57 124	53 435
ACTIF NET				
Capital	4-10	1 154 274	1 157 519	1 127 491
Sommes distribuables		45 403	53 361	40 066
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-11	39 833	42 227	2
Sommes distribuables de l'exercice en cours		5 571	11 135	40 064
ACTIF NET	4-12	1 199 677	1 210 880	1 167 556
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 258 522	1 268 004	1 220 992

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Revenus du portefeuille-titres				
Dividendes	5-1	0	5 120	17 416
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2	1 097	1 806	5 299
Revenus des emprunts d'état	5-3	8 169	8 540	33 915
Revenus des Bons du trésor assimilables		814	28	2 014
Revenus des placements monétaires	5-4	3 665	3 862	15 502
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 745	19 356	74 147
Charges de gestion des placements	5-5	(2 304)	(2 344)	(9 308)
Contribution Sociale de Solidarité		-	-	-
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 441	17 012	64 839
Autres produits		-	-	-
Autres charges	5-6	(5 858)	(5 877)	(24 221)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 583	11 135	40 618
Régularisation du résultat d'exploitation	5-7	(12)	0	(554)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 571	11 135	40 064
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		12	0	554
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		32 925	9 629	3 170
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		399	1 771	1 804
Frais de négociation de titres		-	-	0
RESULTAT DE LA PERIODE		38 908	22 535	45 591

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation	5 583	11 135	40 618
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	32 925	9 629	3 170
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	399	1 771	1 804
Frais de négociation de titres	-	-	0
	38 908	22 535	45 591
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(42 227)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL			
Souscriptions			
- Capital	-	-	2 824
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	(18)
- Régularisation des sommes distribuables	-	-	36
Rachats			
- Capital	(6 552)	0	(26 692)
- Régularisation des sommes non distribuables	10	0	285
- Régularisation des sommes distribuables	(245)	0	(590)
VARIATION DE L'ACTIF NET	32 121	22 535	(20 791)
ACTIF NET			
En début de période	1 167 556	1 188 346	1 188 346
En fin de période	1 199 677	1 210 880	1 167 556
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	16 692	17 047	17 047
En fin de période	16 595	17 047	16 692
VALEUR LIQUIDATIVE	72,291	71,032	69,947
TAUX DE RENDEMENT	3,35%	1,90%	3,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2026

NOTE 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société « SICAV L'INVESTISSEUR » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

3.2- Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3.3- Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3.4- Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2026 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient au 31 mars 2026 :

- Une ligne de la BTA « juin 2031 ». Elle est valorisée aussi à la valeur actuelle sur la base de la courbe de taux des émissions souveraines.
- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3.5-: Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

NOTE 4 : NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le portefeuille-titres a atteint au 31/03/2026 un montant net de 977 706 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Cours	Valeur au 31/03/2026	% Actif
Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés					
Actions cotées		390 619		375 410	29,83%
STB	15 897	61 129	4,215	67 006	5,32%
SOTIPAPIER	16 000	98 385	2,538	40 608	3,23%
SOTUVER	5 500	67 017	17,375	95 563	7,59%
EURO-CYCLES	5 000	90 007	11,411	57 055	4,53%
AMEN BANK	1 125	33 647	60,299	67 826	5,39%
SFBT	3 300	40 433	14,346	47 342	3,76%
Titres OPCVM		49 858		51 737	4,11%
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	243	27 151		27 944	2,22%
SICAV EPARGNANT	220	22 707		23 793	1,89%
Obligations de l'Etat		433 218		452 884	35,99%
EMP NAT 2022 T1 A	2 000	9 673		9 710	0,77%
EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000		157 868	12,55%
EMPT NAT 2021 C	80	80 000		84 260	6,70%
EPT NAT 1 2022 C	1 000	75 000		75 194	5,97%
ENATTV 2022A T+0,4%	156	728		732	0,06%
EPT NAT 2 2022 AF	1 023	9 621		10 612	0,84%
EPT NAT 4 2022 AF	525	4 989		5 242	0,42%
EPT NAT 4 2022 AV	128	1 203		1 271	0,10%
EMP NAT 2023 T2 AF	1 957	18 565		20 234	1,61%
EMP NAT 2023 T2 AV	1 925	18 057		19 703	1,57%
EMP NAT 2022 T2 DC TF	136	11 813		12 544	1,00%
EMP NAT 2024 T2 AF	1 878	18 780		20 064	1,59%
EPT NAT 3 2021 AV	400	2 000		2 068	0,16%
EPT NAT 2024 T2 AV	75	7 589		7 744	0,62%
EMP NAT 2024 T4 CF	250	25 000		25 616	2,04%
Bons du trésor assimilables		47 800		51 449	4,09%
BTA 06-2031	50	47 800		51 449	4,09%
Obligations de sociétés		43 870		46 227	3,67%
STB 2020-1 C FIXE	200	8 480		8 923	0,71%
TLF 2021-1 FIXE	800	16 000		17 191	1,37%
STBSUB 2021-1 AV	70	1 390		1 409	0,11%
STBSUB 2021-1 D	100	10 000		10 121	0,80%
ATL 2024-1 D	100	8 000		8 583	0,68%
TOTAL		965 365		977 706	77,69%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/03/2026 à un montant de 427 146 Dinars. Elle se détaille comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Actions et droits rattachés	390 619	390 619	390 619
Différence d'estimation sur actions et droits	(15 209)	(39 411)	(46 515)
Titres OPCVM	49 858	27 151	49 858
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	1 879	685	1 095
Total	427 146	379 044	395 057

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 31/03/2026, un montant de 46 227 Dinars. Elles se présentent comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Obligations	43 870	79 500	57 260
Intérêts courus	2 585	4 013	3 447
Intérêts courus à l'achat	0	277	0
Différence d'estimation sur Obligation	(229)	(229)	(162)
Total	46 227	83 563	60 546

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/03/2026, un montant de 452 884 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Emprunt d'Etat	433 218	459 806	456 118
Intérêts courus	18 598	18 517	18 331
Intérêts courus à l'achat	1 068	1 027	1 367
Différence d'estimation sur Emprunt National	0	387	0
Total	452 884	479 737	475 816

4-5 : Bons du trésor assimilables

Les bons de trésor assimilables totalisent, au 31/03/2026, un montant de 51 449 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Bons de trésor assimilables	47 800	39 740	47 800
Intérêts courus	1 501	856	1 501
Intérêts courus à l'achat	1 130	28	316
Différence d'estimation sur BTA	1 018	(11)	(184)
Total	51 449	40 613	49 433

4-6 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/03/2026 à 202 606 Dinars. Ils se présentent comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Compte à terme STB au 27/04/2026 (9,29% ; 91j)	202 606	-	-
Compte à terme STB au 28/04/2025 (9,79% ; 91j)	-	202 704	-
Compte à terme STB au 26/01/2026 (9,29% ; 91j)	-	-	202 647
Total	202 606	202 704	202 647

4-7 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/03/2026 à 78 210 Dinars. Elles se présentent comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Avoirs en banque	78 210	82 178	37 493
Total	78 210	82 178	37 493

4-8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 31 217 Dinars au 31/03/2026 se détaille comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Gestionnaire	2 008	2 018	1 994
Commission réseau	28 808	27 642	28 518
Commission dépositaire	401	407	694
Total	31 217	30 067	31 207

4-9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 27 628 Dinars au 31/03/2026, se détaille comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Etat retenue à la source	0	0	13
Conseil du Marché Financier (CMF)	102	103	100
Impôt à payer	139	92	119
Dirigeants	500	500	500
Jeton de présence	13 241	12 784	10 786
Autres opérateurs créditeurs	13 646	13 577	10 712
Total	27 628	27 056	22 229

4-10 : Capital

Au 31/03/2026, le capital a atteint un niveau de 1 154 274 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 0,28% par rapport au montant arrêté à la date du 31/03/2025. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Capital social	1 303 125	1 326 993	1 326 993
Souscriptions	0	0	2 824
Rachats	(6 552)	0	(26 692)
Frais de négociation de titres	0	0	0
Variation d'estimation / actions et droits	(15 209)	(39 411)	46 515
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat	1 857	787	1 021
Variation d'estimation / Titres OPCVM	1 879	685	1 095
Plus-value / Portefeuille titre	399	1 761	1 761
Plus-value / Titres OPCVM	0	10	282
Moins-value / Titres OPCVM	0	0	(240)
Moins-value / Emprunts d'Etat	(1 095)	(981)	(981)
Plus-value / Emprunts d'Etat	46 515	49 299	49 299
+/- val / report actions et droits	(1 021)	(749)	(749)
Sous-total 1	1 329 898	1 338 393	1 308 098
Régularisation des sommes non distribuables	(175 624)	(180 874)	(180 874)
Sous-total 2	1 154 274	1 157 519	1 127 491
Capital	1 154 274	1 157 519	1 127 491

Les mouvements sur le capital, au cours du premier trimestre 2026, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2025	Montant	1 127 491
	Nombre de titres	16 692
	Nombre d'actionnaires	26
Souscriptions réalisées	Montant	-
	Nombre de titres émis	-
	Nombre d'actionnaires n-ouveaux	
Rachats effectués	Montant	(6 552)
	Nombre de titres rachetés	
	Nombre d'actionnaires sortants	
Autres mouvements		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		399
Régularisation des sommes non distribuables		10
Frais de négociation de titres		-
Capital au 31-03-2026	Montant	1 154 274
	Nombre de titres	16 595
	Nombre d'actionnaires	22

4-11 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/03/2026, à 39 833 Dinars et se détaillent comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	39 833	42 227	-
Report à nouveau sur arrondi de coupons	-	-	2
Total	39 833	42 227	2

4-12 : Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du premier trimestre 2026, à 1 199 677 Dinars, enregistrant ainsi une baisse par rapport au même trimestre de l'année 2025 de 0,93%.

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Capital	1 154 274	1 157 519	1 127 491
Sommes distribuables	45 403	53 361	40 066
Total	1 199 677	1 210 880	1 167 556

Note 5 : NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2026, un montant de 0 Dinars, se détaillant comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
Revenus des actions	0	5 120	15 848
Revenus des titres OPCVM	-	-	1 569
TOTAL	0	5 120	17 416

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2026, un montant de 1097 Dinars, se détaillant comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	2 585	4 013	3 447
Revenus des obligations de sociétés (Report)	(3 447)	(5 008)	(5 009)
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	1 959	2 800	6 860
TOTAL	1 097	1 806	5 299

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2026, un montant de 8 169 Dinars, se détaillant comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
Revenus des emprunts de l'ETAT (Potentiel)	18 598	18 517	18 331
Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)	(18 331)	(18 796)	(18 796)
Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)	7 902	8 819	34 381
TOTAL	8 169	8 540	33 915

5-4 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 3 665 Dinars au titre du premier trimestre 2026. Ils se détaillent comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
Revenus compte à terme (Potentiel)	2 606	2 704	2 647
Revenus compte à terme (Report)	(2 647)	(2 747)	(2 747)
Revenus compte à terme échus	3 706	3 905	15 394
Intérêts sur comptes de dépôts	-	-	208
TOTAL	3 665	3 862	15 502

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre du premier trimestre 2026, un montant de 2 304 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 724	1 755	6 967
Rémunération du réseau (2)	290	295	1 171
Rémunération du dépositaire (3)	290	295	1 171
TOTAL	2 304	2 344	9 308

(1) Rémunération du gestionnaire : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée. Par ailleurs, le conseil d'administration réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent du Conseil du Marché Financier en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées. La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020.

(2) Rémunération du dépositaire : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) Rémunération du réseau : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
Rémunérations CAC *	1 587	1 587	6 437
Publicité & publications *	1 482	1 482	6 010
Jeton de présence * (i)	2 455	2 455	9 957
Redevance CMF **	290	295	1 171
Impôts et taxes *	44	58	630
Autres charges	-	-	15
TOTAL	5 858	5 877	24 221

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration réuni le 07/06/2018, et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales, et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite à la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	-	-	36
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	(12)	0	(590)
TOTAL	(12)	0	(554)

TUNISO EMIRATIE SICAV
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 Mars 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 122 475 219 DT et un résultat de la période de 2 172 972 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 31 Mars 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 31 Mars 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 78,36% de l'actif total au 31 Mars 2026, se situant en deçà de la norme de 80% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 30 Avril 2026

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C

Membre de MGI Worldwide

Selma LANGAR

Associé

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-03-2026 :

- **BILAN**
- **ÉTAT DE RESULTAT**
- **ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**
- **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

TUNISO-EMIRATIE SICAV

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>ACTIF</i>	Note	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	95 971 037	96 543 385	96 192 216
Obligations et valeurs assimilées		92 615 397	96 543 385	96 192 216
Tires des Organismes de Placement Collectif		3 355 641	0	0
Placements monétaires et disponibilités		26 450 414	25 050 801	25 273 374
Placements monétaires	5	25 397 540	24 259 928	22 917 397
Disponibilités		1 052 874	790 872	2 355 977
Créances d'exploitation	6	53 767	9 928	97 492
TOTAL ACTIF		122 475 219	121 604 114	121 563 081
<i>PASSIF</i>				
Opérateurs créditeurs	7	122 085	121 712	136 808
Autres créditeurs divers	8	54 292	82 004	63 369
TOTAL PASSIF		176 377	203 716	200 176
<i>ACTIF NET</i>				
Capital	9	120 365 175	119 345 893	113 412 533
Sommes Capitalisables				
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0	0	0
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		1 933 667	2 054 505	7 950 372
ACTIF NET		122 298 842	121 400 398	121 362 905
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		122 475 219	121 604 114	121 563 081

TUNISO-EMIRATIE SICAV
ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Revenus du portefeuille-titres	10	1 633 543	1 751 284	6 804 710
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 633 543	1 751 284	6 804 710
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	0	0
Revenus des placements monétaires	11	469 180	476 942	2 158 540
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 102 723	2 228 226	8 963 250
Charges de gestion des placements	12	(122 083)	(121 681)	(499 131)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 980 640	2 106 545	8 464 118
Autres charges	13	(50 576)	(48 199)	(197 593)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 930 065	2 058 345	8 266 526
Régularisation du résultat d'exploitation		3 602	(3 840)	(316 154)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 933 667	2 054 505	7 950 372
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(3 602)	3 840	316 154
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		201 407	5 008	19 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		41 500	0	0
Frais de négociation de titres		0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		2 172 972	2 063 354	8 285 871

TUNISO-EMIRATIE SICAV
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 172 972	2 063 354	8 285 871
Résultat d'exploitation	1 930 065	2 058 345	8 266 526
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	201 407	5 008	19 346
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	41 500	0	0
Frais de négociation de titres	0	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	0	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 237 034)	627 768	(5 632 243)
Souscriptions			
- Capital	8 667 987	6 682 506	48 733 088
- Régularisation des sommes non capitalisables	1 302 694	492 342	3 592 781
- Régularisation des sommes capitalisables	79 944	55 552	1 970 897
Rachats			
- Capital	(9 748 109)	(6 094 219)	(53 684 193)
- Régularisation des sommes non capitalisables	(1 463 209)	(449 021)	(3 957 765)
- Régularisation des sommes capitalisables	(76 342)	(59 392)	(2 287 050)
VARIATION DE L'ACTIF NET	935 937	2 691 122	2 653 629
ACTIF NET			
En début de période	121 362 905	118 709 276	118 709 276
En fin de période	122 298 842	121 400 398	121 362 905
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	1 047 909	1 097 034	1 097 034
En fin de période	1 037 192	1 102 871	1 047 909
VALEUR LIQUIDATIVE	117,913	110,077	115,814
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	7,35%	7,00%	7,03%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type Capitalisation régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 09 juillet 2024 à la recette des finances Charguia- Tunis, l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue sur deuxième convocation en date du 27 juin 2024, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de distribution à un OPCVM de capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à compter de l'exercice 2024.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2026, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à **95 971 037 DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif net	Intérêts courus/+ ou- V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			88 108 200	92 615 397	75,73%	4 507 197
	Obligations			77 191 300	80 821 229	66,09%	3 629 929
TN0003400678	AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	2 000 000	2 019 779	1,65%	19 779
TN0003400694	AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	1 200 000	1 290 611	1,06%	90 611
TN0003400686	AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	1 800 000	1 934 591	1,58%	134 591
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	400 000	428 533	0,35%	28 533
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	800 000	857 065	0,70%	57 065
TN0003600582	ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	266 300	277 182	0,23%	10 882
TN6KZZZEJ5N2	ATL2021_1_5A_13/01_F		10 000	200 000	203 282	0,17%	3 282
TNFUHZ3R7VR5	ATL2021_1_7A_13/01_F		20 000	1 200 000	1 220 105	1,00%	20 105
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1_7A_17/10_B		40 000	3 200 000	3 319 920	2,71%	119 920
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021_2_7A_19/10_C		20 000	1 200 000	1 239 252	1,01%	39 252
TNA4HARL4UU5	BH SUB 2021_2_7A_19/10_D		20 000	1 200 000	1 244 658	1,02%	44 658
TNHD4NKEWF69	BIAT-S-2022-1_10A_03_06_G		20 000	2 000 000	2 144 342	1,75%	144 342
TN4IAOG1Z7S3	BIAT-S-2022-1_7A_03_06_E		40 000	4 000 000	4 283 388	3,50%	283 388
TN0001300607	BTE2010_20A_17/09_B		20 000	500 000	512 565	0,42%	12 565
TN0001300680	BTE2019_7A_10/01_B		5 000	100 000	101 991	0,08%	1 991
TN0004620142	BTK2009-D_20A_26/02		5 000	100 000	100 436	0,08%	436
TN3Z8BRRN997	BTK2024-1		5 000	400 000	406 632	0,33%	6 632
TNJQTACHIQQ5	HL2022-1_7A_25/03		30 000	1 800 000	1 802 706	1,47%	2 706
TNL6Z2LXMEP5	STB-S-2021-1_5A_31_01_D		50 000	5 000 000	5 061 479	4,14%	61 479
TN0002102150	TLF2021-1_5A_15/04_TF		20 000	400 000	429 849	0,35%	29 849
TNZSBU7F6WY7	TLF2021-S_5A_28/10		10 000	200 000	206 659	0,17%	6 659
TNYJL6N2AEP6	TLF2022-1_5A_08/04		10 000	400 000	430 131	0,35%	30 131
TNXIY8MEDJE3	TLF2022-2_5A_21/10_TF		20 000	800 000	828 405	0,68%	28 405
TN0003900248	UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	600 000	619 848	0,51%	19 848
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	150 000	154 515	0,13%	4 515
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	150 000	154 515	0,13%	4 515
TNATYLQMS1D3	UBCI SUB 2025 2_7A_TF_15/01		10 000	1 000 000	1 015 325	0,83%	15 325
TN8S8S99B8S7	UBCI2025-S_7A_10/11		15 000	1 500 000	1 543 884	1,26%	43 884
TN0008000838	EMP NAT-2021 CAT B		200 000	20 000 000	21 056 964	17,22%	1 056 964
TN0008000846	EMP NAT-2021 CAT C		14 000	14 000 000	14 748 283	12,06%	748 283
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT-2022-3 CAT C		30 000	2 625 000	2 733 809	2,24%	108 809
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		70 000	6 125 000	6 497 454	5,31%	372 454
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		10 000	875 000	928 208	0,76%	53 208
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT-2024 CAT_C_TF		10 000	1 000 000	1 024 861	0,84%	24 861

	Bons du trésor assimilables			10 916 900	11 794 168	9,64%	877 268
TN0008000580	BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 328 205	1,09%	70 355
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 920 863	2,39%	255 813
TNNUS2JABSF6	BTA 9,4% AOUT 2033		7 000	6 994 000	7 545 100	6,17%	551 100
	Titres OPCVM			3 333 510	3 355 641	2,74%	22 131
	Part des FCP			3 333 510	3 355 641	2,74%	22 131
TN2Z940GC8H0	FCP LEIPTIS OBLIG		30 500	3 333 510	3 355 641	2,74%	22 131
	TOTAL			91 441 710	95 971 037	78,47%	4 529 327
	Pourcentage par rapport à l'actif					78,36%	

Les BTA en portefeuille, au 31/03/2026, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/03/2026, à **151 096,634 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Le portefeuille comprend également des souches de BTA nouvellement émises, notamment la ligne « BTA Août 2033 » évaluées à leur valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines). Cette évaluation fait ressortir une plus-value latente de 215 069 dinars, portée en capitaux propres et intégrée dans la détermination du résultat net de la période.

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à **25 397 540 DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt		13 183 464	13 306 456	10,88%	122 991
TNV3YMK3DYU6	CD_TSB 2500_08/07/26_160J		2 427 277	2 455 457	2,01%	28 180
TNL6FCXH4MH2	CD_BTL_1000_23/07/26_150J		973 944	980 371	0,80%	6 427
TNRJRLY9MNG5	CD_BTL_2000_30/09/26_230J		1 921 459	1 937 850	1,58%	16 391
TN6WN19PW358	CD_BTL_500_12/08/26_170J		485 299	488 498	0,40%	3 200
TN0B40LVX054	CD_TSB_1000_8.49%_04/05/2026_110J		979 771	993 931	0,81%	14 160
TNC9DOKWHGD4	CD_TSB_2000_8.49%_09/06/26_140J		1 948 862	1 974 796	1,61%	25 934
TNXG7CADEID1	CD_TSB_2000_8.49%_19/05/26_120J		1 955 966	1 982 386	1,62%	26 420
TNTTSL3N5OD8	CD_UBCI_2500_16/04/26_30J		2 490 886	2 493 165	2,04%	2 278
	Créances sur opérations de pensions livrées*		11 904 812	12 091 084	9,89%	186 272
TN0008000663	PL_AB_1380_15/05/2026_147J	(1)	1 299 215	1 329 139	1,09%	29 923
TN2781ZB9E10	PL_BTL_1300_29/12/2026_274J	(2)	1 301 685	1 302 220	1,06%	534
TNN50G7PX8W5	PL_BTL_1000_22/04/26_168J	(3)	1 004 695	1 039 116	0,85%	34 420
TN2781ZB9E10	PL_BTL_1200_25/12/26_269J	(4)	1 201 972	1 202 219	0,98%	247
TN0008000762	PL_TSB_1000_8.49%_22/05/2026_128J	(5)	999 239	1 017 385	0,83%	18 145
TN0008000762	PL_TSB_1359_26/06/2026_182J	(6)	1 299 664	1 329 089	1,09%	29 424
TN0008000762	PL_TSB_1439_29/09/2026_235J	(7)	1 399 595	1 415 508	1,16%	15 913
TN0008000762	PL_TSB_1600_29/06/2026_154J	(8)	1 599 290	1 623 806	1,33%	24 516
TN0008000747	PL_TSB_1750_03/04/2026_85J	(9)	1 799 456	1 832 604	1,50%	33 148
	Total		25 088 277	25 397 540	20,77%	309 263
	Pourcentage par rapport à l'actif				20,74%	

1) Il est à noter que la BTA (BTA 7,50% 07/2032) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 380 titres pour un montant de 1 299 215 dinars au profit de l'AMEN BANK opérée en date du 19/12/2025 pour une durée de 147 jours avec un taux de 8,05%.

2) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T1 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 13 000 titres pour un montant de 1 301 685 dinars au profit de la BTL opérée en date du 30/03/2026 pour une durée de 274 jours avec un taux de 7,39%.

3) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2023 T2 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 9 650 titres pour un montant de 1 004 695 dinars au profit de la BTL opérée en date du 05/11/2025 pour une durée de 168 jours avec un taux de 8,39%.

4) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T1 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 12 000 titres pour un montant de 1 201 972 dinars au profit de la BTL opérée en date du 31/03/2026 pour une durée de 269 jours avec un taux de 7,39%.

5) Il est à noter que la BTA (BTA 8% 11/2030) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 040 titres pour un montant de 999 239 dinars au profit de la TSB opérée en date du 14/01/2026 pour une durée de 128 jours avec un taux de 8,49%.

6) Il est à noter que la BTA (BTA 8% 11/2030) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 359 titres pour un montant de 1 299 664 dinars au profit de la TSB opérée en date du 26/12/2025 pour une durée de 182 jours avec un taux de 8,49%.

7) Il est à noter que la BTA (BTA 8% 11/2030) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 439 titres pour un montant de 1 399 595 dinars au profit de la TSB opérée en date du 06/02/2026 pour une durée de 235 jours avec un taux de 7,58%.

8) Il est à noter que la BTA (BTA 8% 11/2030) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 652 titres pour un montant de 1 599 290 dinars au profit de la TSB opérée en date du 26/01/2026 pour une durée de 154 jours avec un taux de 8,49%.

9) Il est à noter que la BTA (BTA 7.2% 13/05/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 750 titres pour un montant de 1 799 456 dinars au profit de la TSB opérée en date du 08/01/2026 pour une durée de 85 jours avec un taux de 7,99%.

5.2. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Mars 2026 une valeur comptable de **109 277 493 DT** soit **89,22 %** du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Total	% Actif
ETAT	0	11 794 168	0	0	11 794 168	9,63%
AB	5 244 981	0	0	0	5 244 981	4,28%
ABC	1 285 598	0	0	0	1 285 598	1,05%
AIL	0	0	0	0	0	0,00%
ATB	277 182	0	0	0	277 182	0,23%
ATL	4 743 307	0	0	0	4 743 307	3,87%
ATTIJARI BANK	0	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI LEASING	0	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0	0,00%
BH	2 483 910	0	0	0	2 483 910	2,03%
BIAT	6 427 730	0	0	0	6 427 730	5,25%
BNA	0	0	0	0	0	0,00%
BTE	614 557	0	0	0	614 557	0,50%
BTK	507 068	0	0	0	507 068	0,41%
BTL	0	0	0	3 406 720	3 406 720	2,78%
CIL	0	0	0	0	0	0,00%
ENDA	0	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION SEPTIM	0	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION MONEO	0	0	0	0	0	0,00%
HL	1 802 706	0	0	0	1 802 706	1,47%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0	0,00%
FCP LEIPTIS OBLIGATAIRE	0	0	3 355 641	0	3 355 641	2,74%

ML	0	0	0	0	0	0,00%
SANADETT SICAV	0	0	0	0	0	0,00%
STB	5 061 479	0	0	0	5 061 479	4,13%
TSB	0	0	0	7 406 571	7 406 571	6,05%
TL	1 895 044	0	0	0	1 895 044	1,55%
UIB	928 879	0	0	0	928 879	0,76%
UBCI	2 559 209	0	0	2 493 165	5 052 373	4,13%
EMP NAT	46 989 579	0	0	0	46 989 579	38,37%
Total	80 821 229	11 794 168	3 355 641	13 306 456	109 277 493	89,22%

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 31/03/2026 égale à **53 767 DT**, contre **9 928 DT** au 31/03/2025 et se détaille comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	31 259	9 928	74 984
Retenues à la source / BTA	22 508	0	22 508
Total	53 767	9 928	97 492

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à **122 085 DT**, contre **121 712 DT** au 31/03/2025 et se détaille comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Rémunération du dépositaire	2 714	2 736	11 002
Rémunération du distributeur	119 370	118 976	125 806
Total	122 085	121 712	136 808

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à **54 292 DT**, contre **82 004 DT** au 31/03/2025 et se détaille comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Honoraires du commissaire aux comptes	23 012	17 310	18 859
Redevances du CMF	10 384	10 638	10 833
Rémunération du PDG	0	0	0
Honoraire RESP. Contrôle conformité « RCCCI »	1 810	1 738	3 554
Loyer	1 235	2 179	2
Etat, taxes et versements assimilés	1 602	19 947	13 923

Contribution conjoncturelle	0	0	0
Publications et frais divers	2 163	6 584	29
Jetons de présence à payer	17 367	14 657	16 500
Dividendes à payer	1 784	13 898	2 821
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-5 064	-4 947	-3 153
Autres créditeurs (publicité)	0	0	0
Sommes à régler	0	0	0
Total	54 292	82 004	63 369

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2026, se détaillent ainsi :

AU 31/03/2026

Capital en début de période

Montant	121 362 905
Nombre de titres	1 047 909
Nombre d'actionnaires	598

Souscriptions réalisées

Montant	10 050 625
Nombre de titres émis	86 004
Nombre d'actionnaires nouveaux	21

Rachats effectués

Montant	-11 287 660
Nombre de titres rachetés	-96 721
Nombre d'actionnaires sortants	-27

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	201 407
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 500
Régularisation des sommes Capitalisables	-3 602
Frais de négociation de titres	0

Capital en fin de période

Montant	120 365 175
Nombre de titres	1 037 192
Nombre d'actionnaires	592

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant 01/01/2026 au 31/03/2026 à **1 633 543 DT** contre **1 751 284 DT** pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
<u>Revenus des obligations</u>			
- Intérêts	1 445 820	1 691 909	6 445 239
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>			
- Intérêts des BTA et BTZC	187 723	59 375	359 471
<u>Revenus des titres OPCVM</u>			
- Dividendes	0	0	0
TOTAL	1 633 543	1 751 284	6 804 710

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2026 au 31/03/2026 à **469 180 DT** contre **476 942 DT** pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Intérêts des billets de trésorerie	0	0	0
Intérêts des comptes à terme	0	0	0
Intérêts des certificats de dépôt	198 901	139 678	894 273
Intérêts des dépôts à vue	31 105	8 904	123 800
Revenus des opérations de prises en pension	239 175	328 360	1 140 467
TOTAL	469 180	476 942	2 158 540

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2026 au 31/03/2026 à **122 083 DT** contre **121 681 DT** pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Rémunération du dépositaire	2 712	2 705	10 972
Rémunération du distributeur	119 370	118 976	488 160
TOTAL	122 083	121 681	499 131

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2026 au 31/03/2026 à **50 576 DT** contre **48 199 DT** pour la même période de l'exercice 2025 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Honoraires du commissaire aux comptes	4 153	4 401	17 850
Redevances du CMF	29 542	29 743	122 038
Rémunération du PDG	0	0	0
Honoraire Resp. Contrôle conformité « RCCCI »	1 589	1 738	6 887
Etat, taxes et versements assimilés	4 549	4 343	17 649
Loyer	1 233	269	1 092
Contribution sociale de solidarité	400	400	640
Publications et frais divers	2 335	370	3 315
Jetons de présence	5 116	5 178	21 000
Maintenance logiciel BFI	1 658	1 756	7 121
Divers publicité (compagne)	0	0	0
Autres services extérieurs	0	0	0
Autres	0	0	0
TOTAL	50 576	48 199	197 593

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 11 000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.

NOTE 15. Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Société Tuniso Emiratie Sicav présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de la Société Tuniso-Emiratie Sicav s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, qui assure elle-même sa gestion, ainsi que son dépositaire, la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE ».

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La Société Tuniso-Emiratie Sicav en sa qualité d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières autogéré, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV « Tuniso-Emiratie Sicav » assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV « Tuniso-Emiratie Sicav » assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG

En tant que SICAV obligataire, la Tuniso-Emiratie Sicav est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers trimestriels au 31/03/2026, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG

Au titre de la situation arrêtée au 31 Mars 2026, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la Tuniso-Emiratie Sicav prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

SICAV AVENIR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2026

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV AVENIR arrêtés au 31 mars 2026 faisant apparaître un total bilan de 1 183 213 Dinars et un actif net de 1 149 001 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Mars 2026, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV AVENIR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3-3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV AVENIR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté qu'au 31 mars 2026, les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent **26,59%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

Tunis, le 24 avril 2026

Le commissaire aux comptes

ABC Audit & Conseil

BILAN
Au 31 Mars 2026
(Unité : Dinar Tunisien)

		<u>NOTE</u>	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
<u>ACTIF</u>					
AC1	Portefeuille titres	<u>4-1</u>	868 105	919 402	900 829
a-	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		190 389	176 030	183 852
b-	Obligations et Valeurs assimilées		677 716	743 372	716 977
AC2	Placements monétaires et disponibilités		314 560	265 295	261 941
a-	Placements monétaires	<u>4-3</u>	202 606	202 704	242 971
b-	Disponibilités	<u>4-9</u>	111 953	62 591	18 970
AC3	Créances d'exploitation	<u>4-10</u>	548	871	1 025
TOTAL ACTIF			1 183 213	1 185 568	1 163 795
<u>PASSIF</u>					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	<u>4-7</u>	2 684	2 700	3 578
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	<u>4-11</u>	31 527	29 903	26 151
TOTAL PASSIF			34 212	32 603	29 729
<u>ACTIF NET</u>					
CP1	CAPITAL	<u>4-5</u>	1 099 206	1 098 580	1 092 636
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	<u>4-6</u>	49 795	54 385	41 430
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		41 353	43 100	19
b-	Sommes distribuables de l'exercice		8 442	11 285	41 411
TOTAL ACTIF NET			1 149 001	1 152 965	1 134 066
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 183 213	1 185 568	1 163 795

ETAT DE RESULTAT
Au 31 MARS 2026
(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Note</u>	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
<u>PR1</u> <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>4-2</u>	12 306	15 234	57 251
a - Dividendes		0	2 455	6 662
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 306	12 778	50 589
<u>PR2</u> <u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>4-4</u>	4 082	3 862	16 162
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 388	19 096	73 413
<u>CH1</u> <u>Charges de gestion des placements</u>	<u>4-8</u>	-1 960	-1 969	-7 891
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 429	17 127	65 522
<u>CH2</u> <u>Autres charges d'exploitation</u>	<u>4-12</u>	-5 980	-5 843	-24 105
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 448	11 285	41 417
<u>PR4</u> <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-6	0	-6
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		8 442	11 285	41 411
<u>PR4</u> <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		6	0	6
* Variation des +/- value potentielles sur Titres		8 594	3 505	-3 330
* +/- Values réalisées sur cession des titres		0	1 136	2 153
* Frais de négociation des titres		0	0	-20
<u>RESULTAT NET DE LA PERIODE</u>		17 043	15 926	40 220

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 31 Mars 2026

(Unité : Dinar Tunisien)

<u>DESIGNATION</u>	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
<u>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</u>	17 043	15 926	40 220
a - Résultat d'exploitation	8 448	11 285	41 417
b - Variation des +/-val potentielles sur titres	8 594	3 505	-3 330
c - +/-Val réalisées sur cession de titres	0	1 136	2 153
d - Frais de négociation de titres	0	0	-20
<u>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	0	0	-43 081
<u>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-2 108	0	-111 710
a- SOUSCRIPTIONS	0	0	540 260
* Capital (souscriptions)	0	0	615 220
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0	-82 502
* Régularisations des sommes distrib	0	0	7 542
b- RACHATS	-2 108	0	-652
* Capital (rachats)	-2 035	0	-738 264
* Régularisation des sommes non distrib.	10	0	100
* Régularisations des sommes distrib	-83	0	-14
VARIATION DE L'ACTIF NET	14 935	15 926	-2 973
<u>AN4 ACTIF NET</u>			
a - Début de période	1 134 066	1 137 039	1 137 039
b - Fin de période	1 149 001	1 152 965	1 134 066
<u>AN5 NOMBRE D'ACTIONS</u>			
a - Début de période	20 406	20 408	20 408
b - Fin de période	20 368	20 408	20 406
VALEUR LIQUIDATIVE	56,412	56,496	55,575
<u>AN6 TAUX DE RENDEMENT</u>	1,51%	1,40%	3,54%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances, en date du 31 Décembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV AVENIR » était confiée à la société « STB MANAGER », à partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à « STB Finance » Intermédiaire en bourse. Le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2026, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 Mars 2026, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse

à la date du 31 Mars 2026, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 Mars 2026.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Mars 2026, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit:

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à 868 105 DT contre 919 402 DT au 31/03/2025, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Coût d'acquisition	864 602	917 429	901 602
Actions et droits rattachés	171 308	171 308	171 308
Titres OPCVM	45 168	30 729	45 168
Obligations et valeurs assimilées	648 126	715 392	685 126
Plus ou moins-values potentielles	-22 485	-24 244	-31 079
Actions et droits rattachés	-27 799	-26 894	-33 629
Titres OPCVM	1 712	887	1 005
Obligations et valeurs assimilées	3 602	1 763	1 545
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	25 988	26 218	30 306
Total	868 105	919 402	900 829

L'état détaillé du portefeuille est présenté en **Annexe 1**.

4-2 **Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG):**

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, SICAV AVENIR présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a-Mode de gouvernance :

La gouvernance ESG de SICAV AVENIR s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire la société « STB Finance » et son dépositaire la Société Tunisienne de Banque « STB ».

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La société « STB Finance », en sa qualité de société de gestion, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Société Tunisienne de Banque « STB », en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques

liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b-Stratégie ESG :

En tant que SICAV, SICAV AVENIR est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c-Gestion des risques et opportunités ESG :

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d-Indicateurs ESG :

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la SICAV AVENIR prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

4- 3 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 12 306 DT pour la période allant du 01/01/2026, au 31/03/2026, contre un montant de 15 234 DT du 01/01/2025, au 31/03/2025, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Revenus des actions	0	2 455	4 880
Revenus des Titres OPCVM	0	0	1 782
Revenus des Obligations et valeurs assimilées	12 306	12 778	50 589
Total	12 306	15 234	57 251

4-4 Note sur les placements monétaires

Ce poste s'élève à 202 606 DT au 31/03/2026 contre 202 704 au 31/03/2025, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Placement à Terme	202 606	202 704	202 647
Bons de Trésor à Court Terme	0	0	40 324
Total	202 606	202 704	242 971

4-4-1 : Placements à Terme :

Ce poste s'élevé à 202 606 DT au 31/03/2026 contre 202 704 au 31/03/2025, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Placement au 27/04/2026 (Taux 9,29%) 91 jours	202 606	0	0
Placement au 28/04/2025 (Taux 9,79%) 91 jours	0	202 704	0
Placement au 26/01/2026 (Taux 9,29%) 91 jours	0	0	202 647
Total	202 606	202 704	202 647

4-5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent 4 082 DT pour la période allant du 01/01/2026, au 31/03/2026, contre 3 862 DT du 01/01/2025, au 31/03/2025, et détaillent comme suit :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Intérêts/Placements à terme (*)	3 665	3 862	15 295
Intérêts/ Comptes de dépôt (*)	21	0	144
Intérêts/Bons de Trésor à Court Terme	396	0	723
Total	4 082	3 862	16 162

(*) Les données comparatives ont été défalquées pour une meilleure comparabilité.

4-6 Note sur le capital

Capital au 01-01-2026	
- Montant	1 092 636
- Nombre de titres	20 406
- Nombre d'actionnaires	17
Souscriptions	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre d'actionnaires nouveaux	0
Rachats effectués	
- Montant	-2 024
- Nombre de titres	38
- Nombre d'actionnaires sortants	6
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	8 594
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0

- Frais de négociation de titres 0

Capital au 31-03-2026

- Montant 1 099 206
- Nombre de titres 20 368
- Nombre d'actionnaires 11

4-7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Sommes distribuables de l'exercice en cours	8 442	11 285	41 411
Sommes distribuables des exercices antérieurs	41 353	43 100	19
	49 795	54 385	41 430

4-8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026, à 2 684 DT contre 2 700 DT au 31/03/2025, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
- Gestionnaire	576	580	569
- Dépositaire	2 109	2 120	3 009
Total	2 684	2 700	3 578

4-9 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2026, au 31/03/2026, 1 960 DT contre 1 969 DT du 01/01/2025, au 31/03/2025, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
- Rémunération du gestionnaire	1 669	1 678	6 711
- Rémunération du dépositaire	291	291	1 180
Total	1 960	1 969	7 891

4-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026, à 111 953 DT contre 62 591 DT au 31/03/2025, et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Avoirs en banque	111 953	62 591	18 970
Total	111 953	62 591	18 970

4-11 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026, à 548 DT contre 871 DT au 31/03/2025, et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Dividendes à recevoir	0	348	348
Retenue à la source sur BTA	548	321	548
Retenue à la source sur Obligations	0	202	129
Total	548	871	1 025

4-12 Autres Crédeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026, à 31 527 DT contre 29 903 DT au 31/03/2025, et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
TCL	154	93	131
Jetons de présence	14 104	13 421	11 593
Honoraires (CAC)	8 529	7 542	7 042
Autres crédeurs (CMF)	98	99	97
Etat retenue à la source	98	42	46
Publications diverses	8 545	8 706	7 241
Total	31 527	29 903	26 151

4-13 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2026, au 31/03/2026, à 5 980 DT contre 5 843 DT du 01/01/2025, au 31/03/2025, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	1 486	1 486	6 028
- Redevance CMF	280	282	1 128
- TCL	52	59	735
- Jetons de présence	2 511	2 511	10 183
- Publicité et publications	1 298	1 504	6 006
- Autres charges	353	0	25
Total	5 980	5 843	24 105

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/03/2026

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif	% Actif Net
Actions			171 308,252	143 509,574	12,13%	12,49%
TN0007630015	SOTUVER	2 500	30 417,210	43 437,500	3,67%	3,78%
TN0002600955	STB	11 000	42 925,000	46 365,000	3,92%	4,04%
TN0007570013	EURO CYCLES	3 000	53 345,040	34 233,000	2,89%	2,98%
TN0007630015	SOTIPAPIER	7 673	44 621,002	19 474,074	1,65%	1,69%
Titres émis ou garantis par l'Etat			565 425,700	591 188,179	49,95%	51,45%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	2 077	19 685,400	21 455,711	1,81%	1,87%
TNGB6J5LA0W7	EMP NAT 2024 T2 AF	1 500	15 000,000	16 025,754	1,35%	1,39%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000,000	157 898,302	13,34%	13,74%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	120	120 000,000	126 390,444	10,68%	11,00%
TN0008000887	EMPT NAT 2 2021 A	300	1 485,000	1 556,027	0,13%	0,14%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	2 000	150 000,000	150 388,931	12,71%	13,09%
TNZBXQU5RZ91	EPT NAT 3 2021 AF	100	475,000	497,023	0,04%	0,04%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	1 954	9 183,800	9 684,783	0,82%	0,84%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	209	19 804,000	21 271,911	1,80%	1,85%
TN5QHXZ8T348	EPT NAT 3 2021 BV	107	10 004,500	10 903,813	0,92%	0,95%
TNN0SOORH1F1	BTA 8,25% 14 JUIN 2031	73	69 788,000	75 115,480	6,35%	6,54%
Obligations			82 700,000	86 527,329	7,31%	7,53%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	250	20 000,000	21 456,767	1,81%	1,87%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	300	12 000,000	13 009,710	1,10%	1,13%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	387	38 700,000	39 167,921	3,31%	3,41%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	600	12 000,000	12 892,931	1,09%	1,12%
TITRES OPCVM			45 167,850	46 879,756	3,96%	4,08%
TN3A0J4BT3V3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	276	30 728,950	31 738,896	2,68%	2,76%
TN0002600963	SICAV EPARGNANT	140	14 438,900	15 140,860	1,28%	1,32%
Total Général			864 601,802	868 104,838	73,37%	75,55%